

# PANORAMA DES TIERS-LIEUX EN PAYS DE LA LOIRE

Sur la base des résultats au questionnaire réalisé en octobre et novembre 2019.

— — —  
Septembre 2020



## ALAIN DURAND PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DES PAYS DE LA LOIRE

**D**epuis 2018, le collectif CAP Tiers-Lieux animé par la CRESS porte le sujet des tiers-lieux en Pays de la Loire. En effet, nombre de ces lieux mutualisés par un collectif cherchent à conjuguer utilité territoriale, viabilité économique et gouvernance démocratique. Ces projets s'inscrivent ainsi pleinement dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Ce premier panorama constitue une étape dans la mise en lumière et la reconnaissance du dynamisme régional en la matière. Les résultats de cette enquête (menée plusieurs mois avant la crise de la Covid-19),

illustrent le rôle social, environnemental, économique et démocratique des tiers-lieux sur les territoires.

Pendant la crise, par leurs actions de solidarité - depuis la fabrication de visières jusqu'à la distribution alimentaire - les tiers-lieux ont démontré leur intérêt.

Concernant l'après crise, ils pourraient être les laboratoires de la transformation de nos manières de travailler, de produire, de vivre et de faire ensemble.

Toutefois, des incertitudes planent. Entre la fragilité économique d'une partie d'entre-eux et les épreuves qu'ils traversent, de nombreux tiers-lieux craignent pour leur pérennité. Or, ces projets méritent d'être défendus et soutenus, pour qu'ils puissent continuer à nous inspirer.

Nous remercions les membres et partenaires de CAP Tiers-lieux, les tiers-lieux et porteurs de projet qui ont contribué à la réalisation de ce premier panorama des tiers-lieux en Pays de la Loire.



## MARIE-LAURE CUVELIER SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE FRANCE TIERS-LIEUX

Les tiers-lieux naissent spontanément, tissés de rencontres fortuites et d'engagements individuels et collectifs qui explorent, dynamisent, transforment nos territoires, et ambitionnent localement de faire, mieux, autrement, et surtout ensemble.

Souvent informels en phase d'élaboration et d'écriture de leur propre histoire, les tiers-lieux s'ancrent physiquement là où l'action leur semble aussi évidente qu'essentielle, une fois que le projet est partagé par l'ensemble de leurs parties prenantes.

Cette nouvelle étape, qui consiste à regarder les tiers-lieux de plus près, un par un, permet de saisir ce qu'ils constituent aujourd'hui à l'échelle régionale. Ce travail est déterminant, car il établit les indicateurs à suivre dans le temps, pour comprendre, détecter

les signaux faibles, identifier les manques... Analyser ce qu'ils nous disent des tiers-lieux aide à valider les actions portées par le réseau, confirmer le cas échéant qu'elles sont pertinentes et toujours en phase avec les vrais besoins du terrain. Sinon, les résultats engagent à réajuster et à faire évoluer la feuille de route en conséquence.

CAP Tiers-Lieux, en réalisant ce premier panorama des tiers-lieux en Pays de la Loire, nous donne à voir la diversité de ces engagements, la richesse et la complémentarité de ces précieuses initiatives locales, et nous donne les clés pour la période à venir en identifiant clairement les priorités à l'échelle du réseau régional.

Ce panorama est enfin un outil de compréhension crucial pour les partenaires et parties prenantes des tiers-lieux : collectivités, entreprises, associations,

qui peuvent ainsi mieux appréhender comment agir et contribuer aujourd'hui aux côtés des tiers-lieux. Et par ces temps de pandémie, ce n'est pas un luxe de tenter de rassembler les forces actives de nos territoires.

France Tiers-Lieux remercie CAP Tiers-Lieux pour son engagement aux côtés des tiers-lieux et pour ce travail précis et précieux qui contribue à donner de la voix aux tiers-lieux à l'échelle nationale. Il s'inscrit en complémentarité de la démarche de recensement que nous menons ensemble, France Tiers-Lieux et les réseaux régionaux, afin de mieux comprendre les tiers-lieux et de promouvoir leurs activités.

# SOMMAIRE

- 5 ▾ NOTRE DÉMARCHE
- 6 ▾ POURQUOI UN PANORAMA ?
- 7 ▾ CARTOGRAPHIE DES RÉPONDANTS

## 8 > COMPRENDRE

- 9 ▾ LES TIERS-LIEUX SONT... ET SI NOUS LEUR DEMANDIONS LEUR AVIS ?

## 12 > OBSERVER

- 13 ▾ TENDANCES GÉNÉRALES
- 15 ▾ VERS DES TIERS-LIEUX THÉMATIQUES ?
- 17 ▾ LES USAGERS DES TIERS-LIEUX : QUELLE DIVERSITÉ ?
- 19 ▾ DES STATUTS JURIDIQUES ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES TIERS-LIEUX

## 22 > VALORISER

- 23 ▾ COMMENT PARLER DE L'IMPACT DES TIERS-LIEUX ?
- 24 ▾ NIVEAU INDIVIDUEL : FACILITER L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES ET DES STRUCTURES
- 26 ▾ NIVEAU LOCAL : ANIMER ET FAIRE VIVRE DES TERRITOIRES PAR L'ACTION COLLECTIVE
- 28 ▾ NIVEAU SOCIÉTAL : TOURNER L'ACTION COLLECTIVE VERS DES ENJEUX GLOBAUX

## 31 > DEVELOPPER

- 32 ▾ COMMENT FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX EN PAYS DE LA LOIRE
- 33 ▾ PRINCIPAUX LEVIERS ET FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX EN PROJET ET EN ACTIVITÉ
- 34 ▾ PREMIER ENJEU : L'ANCRAGE LOCAL DU TIERS-LIEU
- 37 ▾ DEUXIÈME ENJEU : UN LIEU ET UNE IMPLANTATION ADAPTÉE
- 42 ▾ TROISIÈME ENJEU : DES RESSOURCES HUMAINES, SALARIÉES ET BÉNÉVOLES
- 45 ▾ QUATRIÈME ENJEU : DES RESSOURCES FINANCIÈRES
- 49 ▾ CINQUIÈME ENJEU : LE SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS

- 51 ▾ CARTOGRAPHIE DES TIERS-LIEUX EN PAYS DE LA LOIRE
- 52 ▾ CAP TIERS-LIEUX
- 53 ▾ MERCI !
- 54 ▾ CONTACT

### LE + NAVIGATION

Depuis le sommaire, vous pouvez vous rendre directement sur une page en cliquant sur son intitulé.

Pour retourner au sommaire, cliquez sur le numéro de page.

# LA DÉMARCHE DE CAP TIERS-LIEUX

En décembre 2018, un collectif de réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire lance CAP Tiers-Lieux, le Collectif d'Accélération des Projets de Tiers-Lieux de l'Économie Sociale et Solidaire en Pays de la Loire.

Ensemble, les membres de CAP Tiers-Lieux se donnent pour objectif de faciliter l'essor et la pérennisation de ces initiatives atypiques dans la région. Pour ce faire, ils imaginent et expérimentent, à partir de janvier 2019, un ensemble d'activités : formation, accompagnement, rencontres... à destination des tiers-lieux, des porteurs de projets et de leurs partenaires.

Ce collectif est animé par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire.

## NOTRE VISION DES TIERS-LIEUX

Des tiers-lieux, oui, mais pas n'importe lesquels ! Puisque le terme est sujet à différentes interprétations, les membres pilotes de CAP Tiers-Lieux ont choisi d'en défendre la vision suivante :

- ▲ **Un lieu physique regroupant plusieurs fonctions (coworking, ateliers, magasin...)**
- ▲ **Visant une diversité d'utilisateurs (entreprises, associations, citoyens, pouvoirs publics...)**
- ▲ **Porté par une communauté d'acteurs ou de citoyens locaux**
- ▲ **S'appuyant sur les principes de l'Économie Sociale et Solidaire : la recherche d'une utilité sociale ou collective est la finalité du projet, le mode de gestion est démocratique et participatif, les bénéfices sont réinvestis au service du projet.**

En bref, une dynamique humaine, s'ancrant dans un lieu partagé pour répondre aux besoins d'un collectif : lien social, espace de travail, solidarité économique, apprentissage, expérimentation, entraide, consommation responsable...

# POURQUOI UN PANORAMA ?

Que représente le mouvement des tiers-lieux dans notre région ? Combien de projets lancés, quels statuts juridiques, modèles économiques, impacts sur les territoires ?

Pour répondre à ces questions, CAP Tiers-Lieux a réalisé sur les mois d'octobre et novembre 2019 une première enquête régionale afin de :

- Dresser une cartographie des tiers-lieux ligériens
- Identifier des modèles (économiques, juridiques,...) récurrents
- Identifier leurs enjeux de développement
- Valoriser leur impact sur les territoires
- Anticiper des tendances.

Cette enquête a été réalisée avant la crise sanitaire (Covid-19) qui n'a donc pas été prise en compte ni dans les questions, ni dans le traitement des résultats. Ainsi, certains résultats et analyses (notamment sur les données économiques) seraient potentiellement différents si la même enquête était menée aujourd'hui.

## REPRÉSENTER LA DIVERSITÉ DES TIERS-LIEUX

**L'enquête a consisté en deux questionnaires : l'un à destination des tiers-lieux en activité (déjà inaugurés), l'autre à destination des tiers-lieux en projet (quel que soit leur stade d'avancement).**

La diffusion de l'enquête a soulevé des enjeux de périmètre et de représentativité. Puisqu'il est impossible de donner une définition des tiers-lieux, puisque certaines dynamiques sont très « tiers-lieux dans l'âme » sans s'en revendiquer, à qui diffuser l'enquête ? Nous souhaitons également que toutes les initiatives se revendiquant « tiers-lieux » soient représentées, et que les résultats ne soient pas biaisés par la vision « Economie Sociale et Solidaire » portée par CAP Tiers-Lieux.

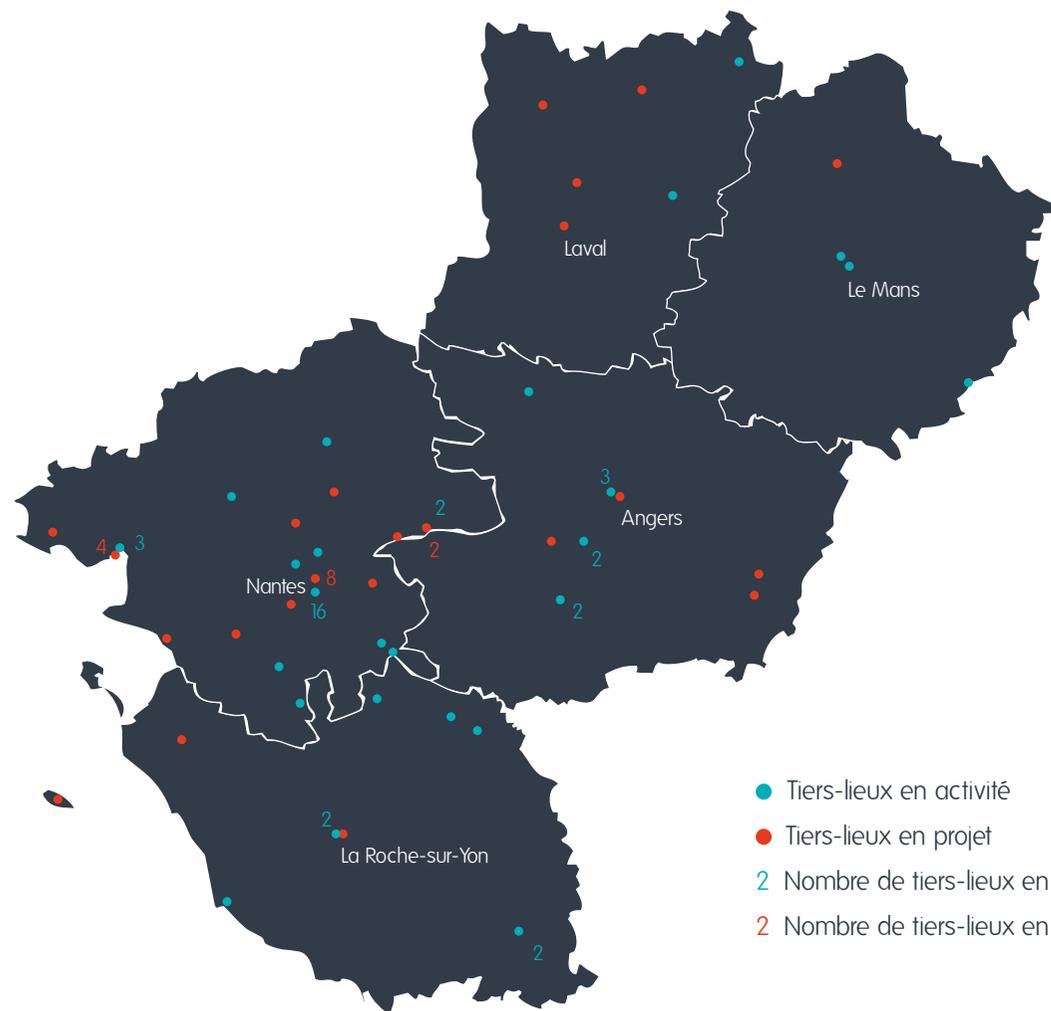
Face à ces enjeux, nous avons choisi de diffuser l'enquête à une grande base d'initiatives recensées au fil des mois, quelle que soit leur nature (ESS, publique, privée, se revendiquant tiers-lieu ou non...), en les invitant à répondre au questionnaire s'ils se sentaient « tiers-lieu ». L'enquête a donc été diffusée directement à près de 190 initiatives ; ainsi qu'au travers de la newsletter de CAP Tiers-Lieux (400 destinataires).

### DIFFUSION

190 initiatives  
& 400 contacts

# CARTOGRAPHIE DES RÉPONDANTS

34 tiers-lieux en projet et 50 tiers-lieux en activité ont répondu au questionnaire. Les résultats de cette enquête ne dressent pas un panorama exhaustif des tiers-lieux en Pays de la Loire. Ils constituent plutôt un échantillonnage représentatif de la dynamique régionale dans ses tendances et sa diversité.



## EN PROJET, EN ACTIVITE, QUELLE DIFFERENCE ?

Dans le cadre des activités de CAP Tiers-Lieux, nous considérons qu'un tiers-lieu est en projet tant qu'il n'a pas inauguré son espace physique.

En effet, l'ouverture d'un espace partagé impulse une dynamique différente, des problématiques, des postures renouvelées pour le collectif porteur, qui justifient qu'on s'y intéresse spécifiquement.

Bien entendu, cette distinction projet/activité ne nous fera pas oublier qu'un tiers-lieu est par essence évolutif et presque toujours en projet, en fonction de ses contributeurs, du contexte local...

## UN PEU DE NUANCE...

Les répondants « en projet » ont des stades d'avancement très variés. Pour certains, l'idée venait d'émerger au moment du questionnaire, pour d'autres, l'espace a été inauguré avant la publication de ce rapport.

Nous observons cette même diversité dans les profils des répondants « en activité » : le tiers-lieu le plus « âgé » ayant été créé en 2001, les plus « jeunes » ayant ouvert en 2019.



# COMPRENDRE

---



# LES TIERS-LIEUX SONT...

## Donner une définition des tiers-lieux ? Impossible.

Les tentatives en la matière aboutissent généralement à des résultats flous ou des phrases choc qui permettent de tout dire, sans rien dire. Les approches souhaitant rendre compte de la complexité du phénomène refusent la définition et proposent plutôt une thèse ou un manifeste.

Autre solution : une liste à la Prévert de « FabLabs, espaces de coworking, ateliers d'artistes, friches industrielles, espaces hybrides, etc. », qui laisse au lecteur la mission d'imaginer ce que ces initiatives peuvent bien avoir en commun.

Enfin, définir impose de fixer les limites, d'exclure, d'enfermer. Ce qui dans le cadre des tiers-lieux, profondément polymorphes, façonnés par leur territoire et « les gens qui les font », semble contre-indiqué.

Cependant, pour ancrer ce concept dans le réel sous peine de susciter toujours plus de fantasmes, il importe à celle ou celui qui s'engage dans un projet, une étude ou tout autre action sur le sujet d'en partager sa conception ; ce qu'il rattache à ce concept de vécu, d'exemples inspirants, d'envies, d'actions. En bref, sa vision.

**Plus qu'une définition,  
des visions des tiers-lieux, voilà ce qui existe.**



## ET SI NOUS LEUR DEMANDIONS LEUR AVIS ?

Nous avons demandé aux tiers-lieux en activité et en projet de nous partager leur point de vue en décrivant, en 5 mots-clés, ce qu'est un tiers-lieu à leurs yeux.

Pour obtenir une vision d'ensemble, nous nous sommes permis de modifier certains termes, en remplaçant par exemple « coopérationS » par « coopération » ; « décloisonnement entre les activités » par « décloisonnement » ou encore « diversité des activités », « diversité des usages » et « usages multiples » par « multi-activité ».



# ET AUSSI ...

Certains n'ont pas bien respecté la consigne des mots clés ( qui n'était pas évidente, il faut le dire ! ) et nous ont partagé leur vision des tiers-lieux sous forme de phrases.



# OBSERVER



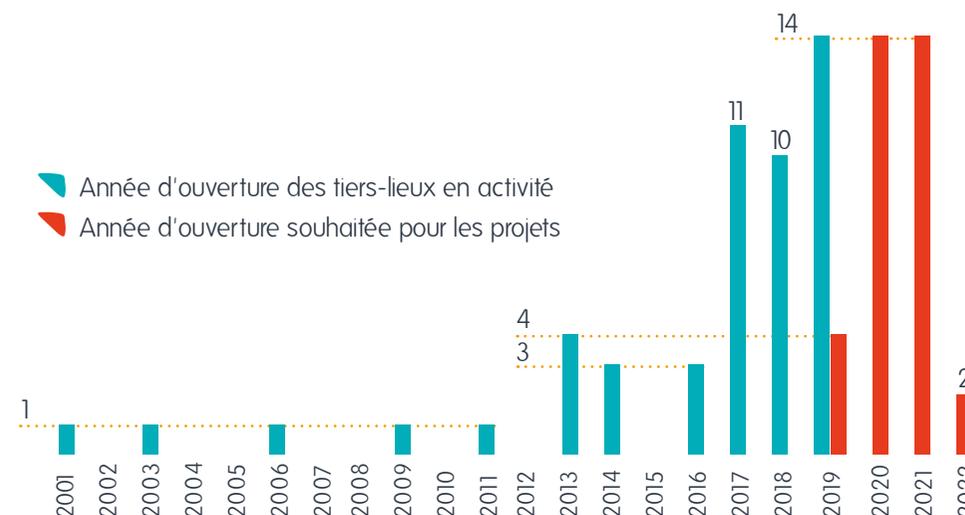
# TENDANCES GÉNÉRALES



## UN MOUVEMENT EN PLEIN ESSOR

76 % des tiers-lieux en activité ont ouvert entre 2016 et 2019. Le mouvement connaît une croissance susceptible de se poursuivre, toute chose égale par ailleurs, au vu du grand nombre de projets en réflexion dans la région (34 recensés dans cette enquête).

La durée de la phase de développement varie fortement d'une initiative à l'autre. Pour les tiers-lieux actuellement en projet, 32 % le sont depuis moins d'un an, 21 % depuis plus de 3 ans. Pour les tiers-lieux en activité, il s'est passé moins d'un an entre le démarrage du projet et l'ouverture du lieu pour 38 % d'entre eux, et plus de 3 ans pour 14 % d'entre eux. Ainsi, 48 % ont mis entre 1 et 3 ans à se lancer.

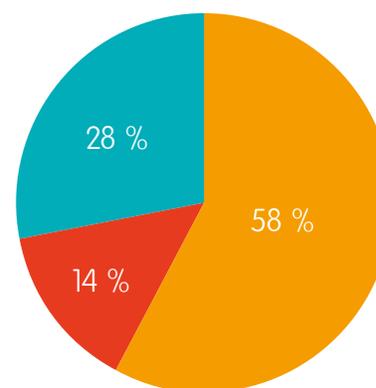


## UNE RÉPARTITION TERRITORIALE EN ÉVOLUTION

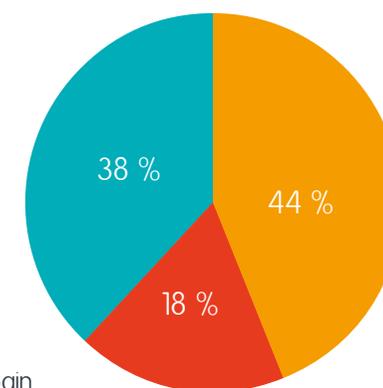
Si le développement des tiers-lieux semble s'être d'abord fait dans les métropoles et les agglomérations, on constate un intérêt croissant des territoires ruraux pour le phénomène, comme en témoignent les souhaits d'implantation des porteurs de projet (+ 10 points pour le rural).

Cette évolution en milieu rural repose sur des dynamiques variées. Il peut s'agir de projets portés par des collectifs de citoyens, prenant souvent la forme de commerces de proximité « élargis » en lieux de vie et d'animation locale ; d'espaces de travail partagé, créés notamment à l'initiative des Communautés de Communes ; ou de néo-ruraux souhaitant s'installer en milieu rural et « ouvrir les portes » de leur lieu de vie. Leur développement rencontre cependant des freins spécifiques : manque d'accompagnement, difficulté d'élaborer un modèle économique viable, incompréhension du projet par le territoire...

Implantation des tiers-lieux en activité

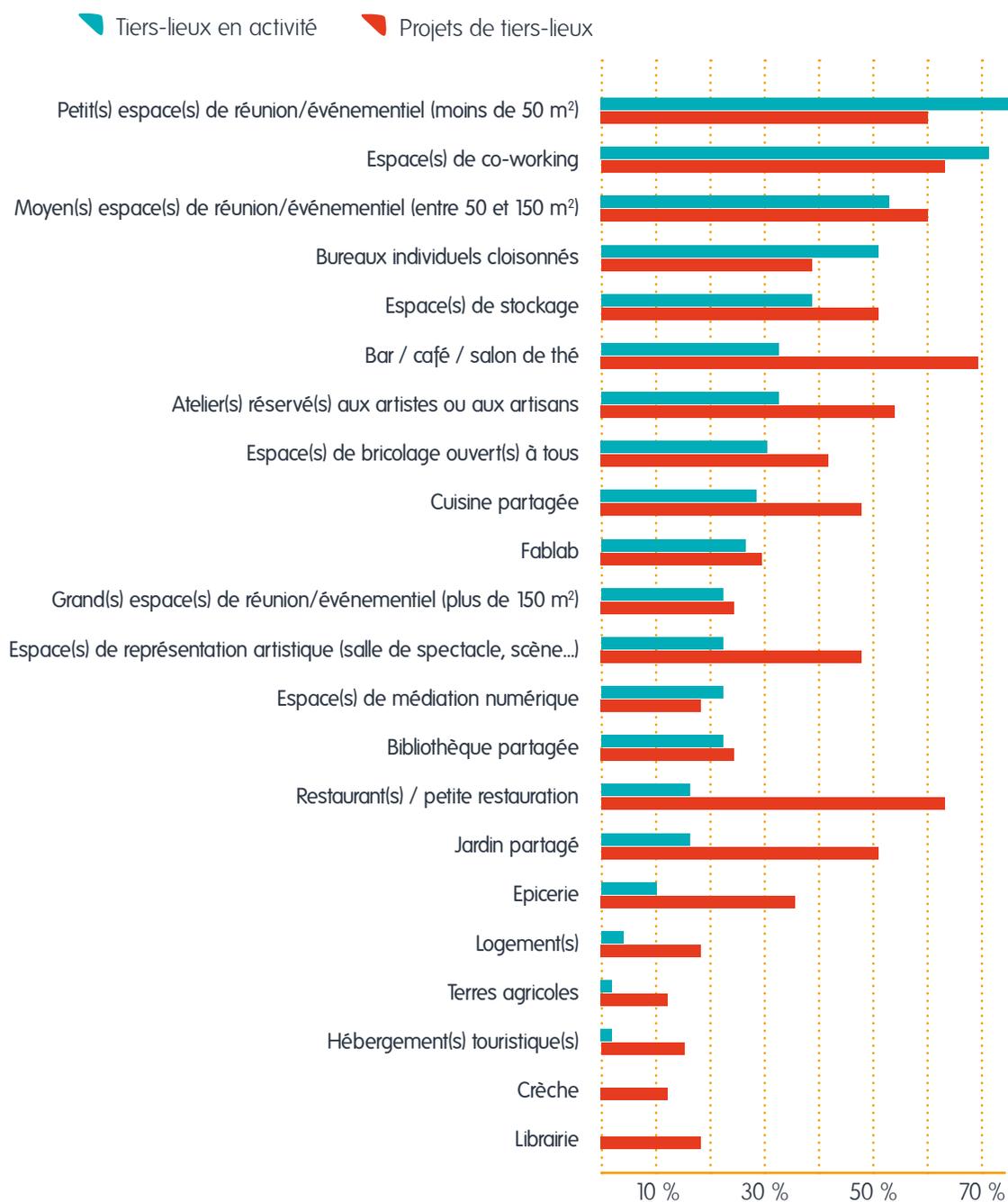


Implantation envisagée par les projets de tiers-lieux



- Urbain
- Péri-urbain
- Rural

Type d'espaces proposés par les tiers-lieux en activité et envisagés par les projets de tiers-lieux



## UNE FONCTION « TRAVAIL » PREDOMINANTE

Dans la très grande majorité des tiers-lieux en activité (82%), on trouve des espaces de travail (bureaux individuels cloisonnés, espaces de coworking, ateliers pour les artistes et les artisans...).

## CEPENDANT...

18 % des tiers-lieux en activité ne proposent pas d'espaces de travail. Ils fonctionnent généralement sur la base d'une activité principale (café, bibliothèque, ressourcerie, fablab...), autour de laquelle s'organise un lieu de vie, de participation et d'animation locale (ateliers, événements...).

Dans tous les cas, les tiers-lieux sont caractérisés par la multiplicité des espaces et des activités qu'ils proposent.

## DE NOUVELLES DYNAMIQUES

La comparaison entre les réponses des tiers-lieux en activité et les réponses des projets de tiers-lieux peut nous renseigner sur l'émergence de tendances régionales.

Nous constatons un renforcement de la dimension culturelle dans les projets (ateliers pour artistes, espaces de représentation artistique), de la dimension alimentaire (débit de boisson, petite restauration, épicerie), ainsi que de la dimension bien-être (accueil de praticiens, espaces de soin). La dimension hébergement (touristique ou permanent) et terres agricoles ressort également, en lien avec l'essor des projets ruraux.

Ces tendances restent hypothétiques, car les projets verront ou ne verront pas le jour, et évolueront peut-être en fonction du foncier disponible (ex : locaux sans extérieur), des contraintes liées aux activités (ex : crèches), de la possibilité de dégager un modèle économique viable...

# VERS DES TIERS-LIEUX THÉMATIQUES ?

Tiers-lieu de l'agriculture urbaine, tiers-lieu textile... C'est la question qui fâche : les tiers-lieux peuvent-ils se revendiquer d'un secteur d'activité ? N'y aurait-il pas là une contradiction avec les principes de décroissement et de mixité qu'ils revendiquent ?

Pour en savoir plus, nous avons demandé aux tiers-lieux de répondre à la question suivante : « Votre lieu est-il (ou sera-t-il) dédié à un ou plusieurs secteurs d'activité/thématiques (numérique, alimentation...) ? Si oui, lesquels ? ».

Les tiers-lieux en activité répondent « oui » dans 24% des cas, les projets répondent « oui » dans... 88% des cas. Comment le comprendre ?

## TIERS-LIEUX « TOTEM »

Dans les tiers-lieux en activité comme dans les projets, le détail des réponses « oui » révèle deux cas de figure. Le premier, celui de lieux « totem » d'un sujet de transition ou d'une filière (zéro déchet, éco-construction, mode responsable, agriculture urbaine...).

Pour ces derniers, affirmer une identité vise à asseoir la légitimité et la visibilité de pratiques innovantes ou minoritaires auprès du plus grand nombre. Le caractère « tiers-lieu » relève alors de la réunion d'acteurs variés, concernés par un même enjeu, au sein d'un espace modulable, multifonctions, ouvert au grand public.



## C'est Bio l'Anjou, un tiers-lieu « culinaire » à Rochefort-sur-Loire (49)

Pour un changement d'échelle en réponse au défi du changement climatique, C'est Bio l'Anjou est un collectif de professionnels bio engagés pour une organisation des circuits courts du territoire en faisant le lien entre les paysans producteurs, les transformateurs, les cuisiniers, les acteurs locaux, les bénéficiaires.

Ce tiers-lieu culinaire de 700 m<sup>2</sup>, dédié à la cuisine et à l'alimentation joyeuse et responsable réunit une cuisine collective, un atelier de découpe, la brasserie bio Sterne et Mousse, une cuisine pédagogique mise à disposition pour des formations, un laboratoire professionnel aux normes utilisé ponctuellement par des cuisiniers, un bureau partagé, une salle de réunion et un centre de formation sur les thématiques de l'alimentation durable.

C'est Bio l'Anjou 



## Le Grand Bain, un tiers-lieu généraliste à Nantes (44)

Le projet du Grand Bain est porté par l'Ouvre-Boîtes 44, coopérative d'activité et d'emplois (CAE) généraliste et quatre partenaires coopératifs : CoopChezVous (CAE spécialisée dans les services à la personne), Oz (CAE dédiée aux artistes, techniciens, professionnels des métiers culturels et créatifs), Baticréateurs (CAE du bâtiment) et Le Début des Haricots (Société coopérative d'intérêt collectif exploitant un bar – restaurant – épicerie à Nantes).

En juin 2018, les nantais attribuaient au projet « Le Grand Bain » le bâtiment des Bains-Douches dans le cadre de l'appel à projets (« #15Lieux à réinventer ») lancé par la Ville de Nantes.

A partir de septembre 2020, on trouvera dans Le Grand Bain :

- ▶ Des entrepreneurs qui développent leur activité dans un cadre agréable et professionnel
- ▶ Des lieux de rencontre pour favoriser l'intelligence collective
- ▶ De nombreux événements
- ▶ Et à partir de 2021 : une boutique pour des créateurs, un espace bien-être et une épicerie...

Le Grand Bain 



## AFFIRMER UNE IDENTITÉ

Dans le deuxième cas de figure, les « oui » ne mettent pas en avant un secteur d'activité précis, mais plutôt une fibre, une couleur venant donner un sens, faciliter la compréhension du projet. Par exemple : la transition écologique, l'entrepreneuriat...

Cela permet au tiers-lieu d'afficher sa raison d'être, de se distinguer, notamment sur des territoires où les initiatives seraient nombreuses et de s'intégrer dans les politiques publiques locales.

On observe par ailleurs que les tiers-lieux répondant « oui » listent en réalité plusieurs thématiques. Par exemple : « Education, écologie, réparation, alimentation et santé », ou encore « Culture, tourisme, économie locale, restauration alimentation, hébergement, loisirs, » ... Ce qui démontre une ouverture, malgré la mise en avant de certaines orientations.



## OU PAS !

Du côté des tiers-lieux en activité et des projets répondant « ne pas être dédié à un seul secteur d'activité », on observe certaines tendances. Ils semblent disposer de plus grandes surfaces (car avoir de l'espace facilite l'accueil de nouvelles « briques » dans le projet) et être plus souvent implantés en milieu rural (le décroisement y est une condition de pérennité). Enfin, il s'agit d'espaces proposant essentiellement du coworking ou des bureaux partagés, qui accueillent généralement les co-workers sans regard sur leur activité.

# LES USAGERS DES TIERS-LIEUX : QUELLE DIVERSITÉ ?

Les tiers-lieux permettent-ils de susciter des rencontres improbables entre des personnes qui n'auraient pas eu vocation à se rencontrer ? Notamment, entre différentes catégories de population ? L'ambition est là, c'est certain : pas un seul des projets de tiers-lieu n'envisage de dédier son lieu à une seule catégorie d'usagers. Mais qu'en est-il une fois les espaces ouverts ?

Pour le savoir, nous avons demandé aux tiers-lieux en activité « *qui fréquente leur espace et à quelle fréquence* ».



## TROIS PROFILS DE TIERS-LIEUX

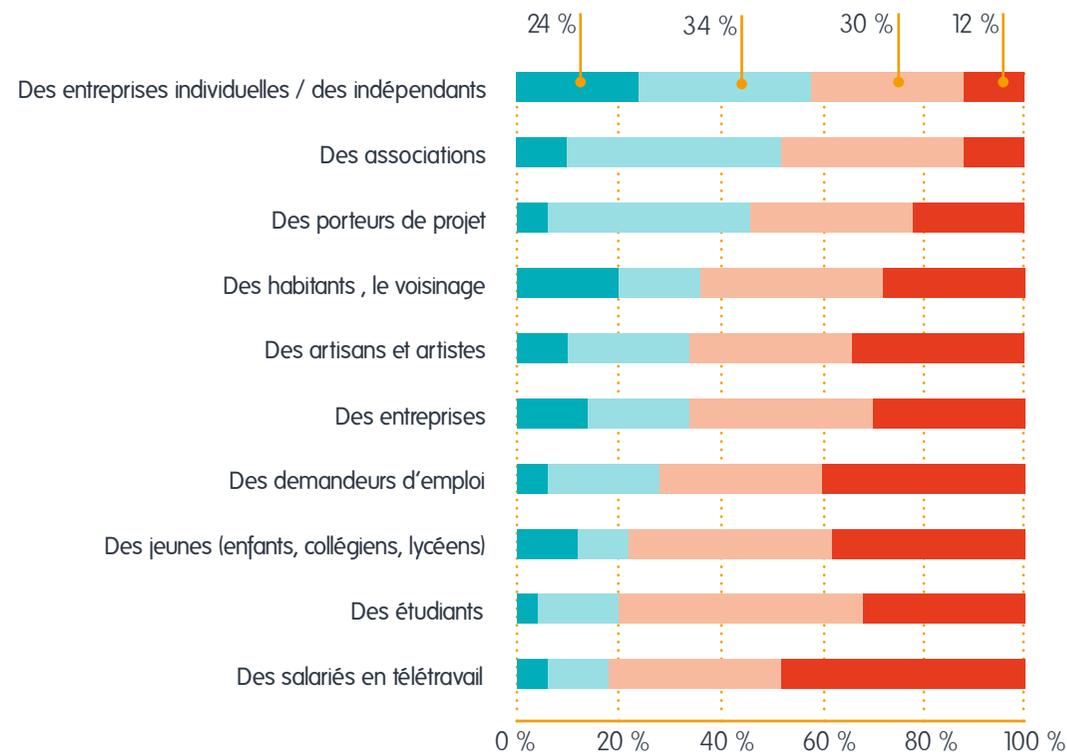
Au global, on observe une grande diversité dans les usagers des tiers-lieux, avec des artistes, des étudiants, des jeunes, des associations, des entrepreneurs indépendants, des petites entreprises, des demandeurs d'emploi...

Dans le détail, il apparaît cependant que 38% des tiers-lieux en activité présentent un public cible (avec une seule catégorie d'usagers « très présents »). 26% semblent au contraire très ouverts (présentant plusieurs catégories d'usagers « très présents »).

On distingue également trois familles de tiers-lieux : les tiers-lieux réunissant plutôt une **communauté de particuliers** (voisinage, jeunes...), les tiers-lieux réunissant une **communauté de professionnels** (entreprises, indépendants, artisans...) et les tiers-lieux parvenant à **mixer ces deux grandes catégories**.

Taux de fréquentation des tiers-lieux en activité par différentes catégories de population

Très fréquent Assez fréquent Peu fréquent Absent



## PLUSIEURS PROFILS D'USAGERS

Rappelons toutefois que la « diversité » ne fait pas la « rencontre » : car les différents usagers peuvent tout à fait se côtoyer dans un même espace sans interagir. Rappelons également que « l'utilisateur » ne fait pas le « contributeur ». En effet, s'il est dans l'ambition des tiers-lieux d'encourager la participation de ses membres, et donc le passage de la « consommation » à « l'action », beaucoup de lieux reposent en réalité sur plusieurs niveaux d'implication : un noyau dur de leaders, des contributeurs réguliers, des suiveurs, des consommateurs ponctuels des services,...

C'est alors toute la difficulté et la beauté de l'animation du tiers-lieu de parvenir à susciter les croisements fertiles et la participation du plus grand nombre au projet.



Atelier du Breil © Association Ping



Slam session au Girafoscope

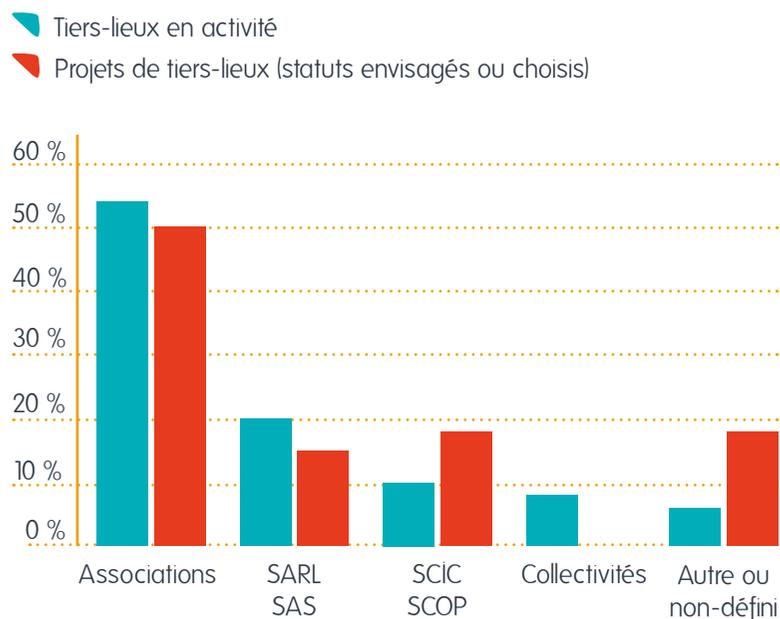
## MAIS AU FAIT, COMBIEN DE PERSONNES FREQUENTENT LES TIERS-LIEUX ?

Entre les tiers-lieux qui ne font pas le décompte, ceux qui ne comptabilisent que leurs usagers permanents... Difficile de le savoir. Au total, les tiers-lieux en activité répondants à l'enquête disent être fréquentés par près de 1 250 structures ce qui représenterait près de 11 500 individus en 2019. Mais ces chiffres sont sans aucun doute en dessous de la réalité.

# DES STATUTS JURIDIQUES ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES TIERS-LIEUX

On observe une grande diversité dans les statuts juridiques choisis par les tiers-lieux en activité et envisagés par les porteurs de projet. Et pour cause, le statut juridique est le reflet de la raison d'être et du fonctionnement du tiers-lieu. Il n'existe donc pas un bon statut pour créer un tiers-lieu, mais bien des statuts, adaptés à la finalité, aux activités, au modèle économique, au portage (collectif ou non) et à la gouvernance de chaque projet.

Statuts juridiques des tiers-lieux



## UN ATTRAIT CONFIRMÉ POUR LE STATUT ASSOCIATIF

Il apparaît que le statut associatif est choisi par la majorité des tiers-lieux, en milieu rural comme en milieu urbain. En effet, ce statut permet la mise en œuvre d'un projet collectif : participation large des usagers aux actions et à la gouvernance, attribution des bénéfices au projet, financements pour les activités non-lucratives...

## LA SCIC, ENVISAGÉE MAIS PEU CHOISIE EN RÉALITÉ

Le statut SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) rencontre un fort succès auprès des porteurs de projet mais semble se concrétiser uniquement pour les tiers-lieux d'une ampleur importante (dotés d'une gouvernance multi-acteurs, avec des capacités de développement économiques, des investissements importants).

Les projets d'une moindre ampleur se réalisent plutôt sous forme associative ou parfois dans une SAS ou SARL intégrant dans ses statuts des principes de l'Économie Sociale et Solidaire (gouvernance démocratique, etc.).

## DES TIERS-LIEUX PUBLICS, PRIVÉS OU HYBRIDES

Les statuts commerciaux (SAS, SARL) sont plus représentés en milieu urbain (27% des tiers-lieux en activité) qu'en milieu rural (14%) ; à l'inverse du portage par une collectivité (21% des tiers-lieux en activité en milieu rural, 3% en milieu urbain).

Il existe enfin des montages mêlant association et collectivité, ou structure commerciale (SARL, SAS, SCIC) et association, pour être en capacité de porter d'une part les activités économiques et le foncier, d'autre part les activités à but non lucratif et participatives et d'associer plus largement autour du projet.

## CoWorkstation, un tiers-lieu associatif à Gorges (44)

La convergence entre un collectif d'acteurs économiques et l'intercommunalité s'est effectuée progressivement depuis 2011 jusqu'à la signature d'un partenariat en 2018. L'initiative du collectif autour de besoins communs en matière d'espace de travail partagé, d'un cadre de travail adapté et convivial, de mettre en évidence les compétences de chacun... a abouti en 2017 à l'ouverture d'un premier espace de travail partagé : CoWorkstation.

Le collectif s'est créé en association, notamment car la Communauté de Communes souhaitait que les coworkers se dotent d'une entité juridique pour avoir des interlocuteurs officiels à solliciter et pour bénéficier de subventions. Elle compte aujourd'hui 45 membres, majoritairement des indépendants.

L'association fonctionne sur la base d'un bureau élargi à 5-6 personnes parmi lesquelles sont désignées les fonctions de co-présidents et trésorier. Ainsi, aucun membre ne tire un quelconque bénéfice financier de l'activité de coworking et tous sont bénévoles.

La gestion de l'association est organisée en 4 commissions où les membres investis se répartissent les rôles, avec des échanges réguliers via une application en ligne. Des réunions en mode présentiel sont organisées tous les trois mois et une assemblée générale chaque année.



CoWorkstation 



Village de La Vergne 

## Le Village de la Vergne, un tiers-lieu en SCIC à La Roche-sur-Yon (85)

Situé sur une ancienne ferme, le Village de la Vergne est un espace de travail partagé et collaboratif où se mêlent agriculture biologique, magasin de producteurs, artisanat, services, bureaux, salles événementielles...

Fondé en 2017, ce tiers-lieu porté par une dynamique locale et multi-acteurs se structure immédiatement en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Ce statut est un choix fort pour un projet de développement économique et social du territoire qui promeut les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire et permet notamment aux collectivités d'entrer au capital.

Les finalités de la SCIC La Vergne sont de contribuer à la création et au développement d'activités et d'emplois, de générer et accompagner des projets collectifs, de promouvoir une autre façon de consommer et de produire dans le respect des hommes et de l'environnement.

La gouvernance est ainsi organisée avec différents collèges : les fondateurs, les producteurs/porteurs de projet, les consommateurs, les bénévoles soutiens, les salariés, les collectivités, ce qui permet d'associer largement les parties prenantes du projet.

## La Minothèque, impulsé par la commune de Bouvron (44)

Depuis 2018, le projet d'un tiers-lieu « circuit court » du partage, des échanges, lieu de développement des idées et des initiatives est lancé par la commune de Bouvron. L'objectif : disposer d'un espace commun fédérateur, partagé quotidiennement, pour se rencontrer, échanger des services, des « recettes », des envies, à tout âge et sur tout sujet.

L'évolution de la bibliothèque municipale étant aussi en réflexion, le choix d'implanter le tiers-lieu à la bibliothèque s'est imposé pour lancer une dynamique globale. Cet espace de rencontres et de partage offre un espace de convivialité, un espace numérique, une bibliothèque, des activités gratuites pour tous et un point d'information sur la commune.

Impulsé par la collectivité, le tiers-lieu est co-construit depuis son démarrage avec les habitants. C'est pour cette raison, qu'à terme, le souhait est que ce tiers-lieu soit géré par une association portée par les habitants et selon une gouvernance partagée.



La Minothèque ↵



Cosy Parenthèse ↵

## Cosy Parenthèse, un tiers-lieu en SARL à Clisson (44)

Avec un espace café cosy, workers friendly, kids friendly, des jeux en bois à disposition et/ou en vente et des espaces adaptés aux adultes comme aux enfants, Cosy Parenthèse a été pensé par la fondatrice du lieu afin d'ouvrir à chacun – travailleur nomade, entreprise ou famille – une petite bulle, une pause dans son quotidien.

Ouvert en 2019, le projet est monté en SARL. Ce statut est choisi pour défendre le projet devant les financeurs (avec une personne unique porteuse de projet, prenant les risques liés aux emprunts et prêts d'honneur). Il apporte également une flexibilité et une rapidité de décision dans les premiers temps de vie du lieu, pour un projet novateur et un modèle économique à tester.

Enfin, ce statut donne le temps de rassembler un groupe de personnes intéressées pour porter de manière plus approfondie le projet, qui ont besoin de le vivre et de le voir vivre avant de s'y intégrer. Un comité de pilotage est créé et se réunit tous les 2 mois environ pour discuter des problématiques et du développement de ce lieu de vie. A long terme, l'objectif est de devenir une SCIC.



# VALORISER

---

Sur les **50**  
tiers-lieux en activité  
ayant répondu à l'enquête :

▲ **2**  
ont mis en place  
une mesure d'impact

▲ **16**  
sont en train d'en  
mettre une en place

▲ **32**  
n'en ont pas mis en  
place



## COMMENT PARLER DE L'IMPACT DES TIERS-LIEUX ?

La question de l'impact des tiers-lieux est incontournable mais complexe. Difficile en effet de dresser des généralités à partir d'initiatives si singulières. Par ailleurs, ce que génèrent les tiers-lieux se cache souvent dans les échanges, les parcours individuels, les rencontres fortuites, l'entraide du quotidien, les coopérations qui se tissent sans se montrer, la dynamique collective ; bref, l'impalpable, l'informel, de l'humain peu mesurable.

Pourtant, les tiers-lieux répondent bien aux besoins des communautés qui les font vivre. A la fois en proposant des biens et des services, mais aussi en donnant corps à un collectif, parfois appuyé par des salariés, qui identifie des problématiques, s'en saisit, invente et met en œuvre des solutions. Ainsi, pour parler de l'impact des tiers-lieux, il s'agit de s'intéresser autant à des aspects factuels (fréquentation, services, etc.) qu'à des dimensions organisationnelles (à l'aide de méthodes qualitatives).

## AGITATEURS DE TERRITOIRES

Dans le cadre de notre enquête, menée avec un questionnaire en ligne, il n'était pas possible de réaliser une analyse qualitative telle que décrite plus haut. Nous avons donc choisi d'illustrer, en quelques questions, les différents niveaux sur lesquels un tiers-lieu est susceptible de générer des impacts :

- ▲ Niveau individuel : impacts sur les personnes et les structures
- ▲ Niveau local : impacts sur le territoire de proximité
- ▲ Niveau sociétal : impacts sur des enjeux globaux (transition écologique, etc.)

Il est important de dire que ces trois niveaux ne sont pas parfaitement délimités, ni même présents dans tous les tiers-lieux.

Par exemple, un espace de coworking sera plus susceptible d'agir au niveau individuel, en proposant un espace de travail partagé et des temps collectifs à des travailleurs indépendants isolés.

Cependant, si l'animation et la vie de l'espace de coworking impulse des idées d'actions collectives (organisation d'un événement en commun, mise en place d'une distribution de paniers de produits locaux, etc...), le tiers-lieu devient un petit écosystème d'action au niveau local, qui contribue au dynamisme du territoire.

Enfin, si les co-workers décident d'accueillir des jeunes en décrochage scolaire le temps d'un atelier, de se mobiliser face la crise du Covid-19 grâce à des actions de solidarité, etc., ils se saisissent alors d'enjeux de société, qui dépassent leur personne, leur structure et leur territoire.

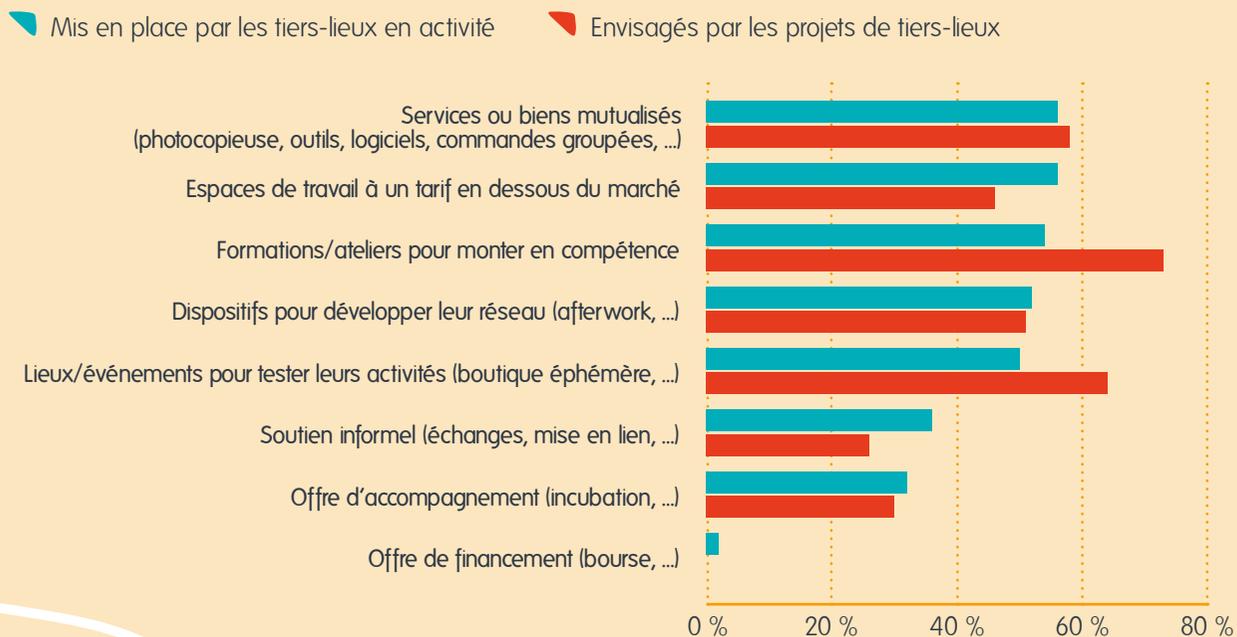
# NIVEAU INDIVIDUEL : FACILITER L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES ET DES STRUCTURES

## DES BESOINS VARIÉS

Pourquoi fréquente-t-on un tiers-lieu ?  
Notamment pour y trouver des réponses à ses besoins personnels, qu'ils soient matériels, psychologiques ou autres. Par exemple, un porteur de projet y trouvera de l'accompagnement, un indépendant un bureau à prix accessible, un jeune un espace d'expression, une personne âgée une réponse à l'isolement...  
Les structures y trouveront du matériel mutualisé, un réseau professionnel, des bureaux...

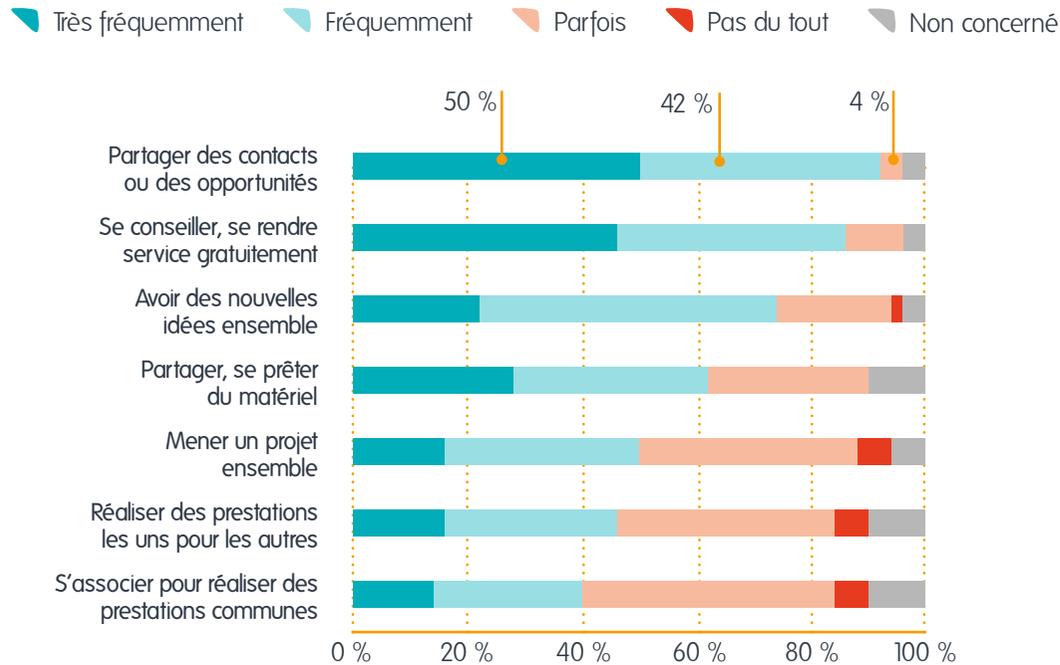


Types de soutiens apportés aux usagers par les tiers-lieux



## SOUTIEN FORMEL, SOUTIEN INFORMEL

Pour répondre à ces besoins, les tiers-lieux s'appuient d'une part sur des services formalisés proposés par la structure exploitant les lieux, d'autre part sur les dynamiques informelles tissées dans le collectif d'usagers. Par exemple, une structure en recherche de matériel pourra faire appel aux services du tiers-lieu (location) ou à la solidarité du collectif (prêt, échange). Ce mélange de formel et d'informel fait toute la richesse des tiers-lieux.



## STRUCTURES ET INDIVIDUS

Ce soutien formel et informel se constate aussi bien pour les structures que les personnes. Si nous avons plutôt interrogé les tiers-lieux sur leur rôle vis-à-vis des personnes morales, ils œuvrent également pour le bien-être des personnes physiques.

A la fois au travers de propositions formalisées : offre de soin, accompagnement à l'acquisition de compétences numériques, éducation aux médias...

Mais également de manière moins palpable, en ouvrant des opportunités, en donnant le droit d'expérimenter, la possibilité de s'accomplir, de gagner en confiance en soi, de se sentir utile, intégré, écouté, inspiré....

## Cultivons les Cailloux : renforcer l'activité des entrepreneurs s'inscrivant dans une démarche de production « responsable » sur le Pays d'Ancenis (44)

L'association Cultivons les Cailloux a pour vocation de renforcer les acteurs de la consommation responsable de son territoire par le biais de la mutualisation, de la solidarité et de la coopération. Elle souhaite également promouvoir la consommation responsable et créer du lien, des synergies autour de cette thématique. Pour ce faire, l'association expérimente la mise en place d'un lieu multifonction auto-géré par des professionnels. Le lieu propose des espaces modulables pour :

- ▶ Permettre des échanges (informels, temps de travail, services)
- ▶ Gagner en visibilité (vitrine collective en centre-ville, stratégie de communication commune)
- ▶ Développer des compétences (mutualisation de savoir-faire, formations ciblées, recueil de compétences...)
- ▶ Mutualiser des espaces de travail (espace de vente, espace atelier, espace bien-vivre, stand collectif,...) et également des équipements, des outils de gestion commerciale, de comptabilité, de communication...

Le collectif rassemble des métiers variés : création de bijoux, graphisme, cosmétiques naturels, animation nature, activités bien-être, création d'accessoires zéro déchets, construction bois, photographie, tournage sur bois, ... qui adhèrent à l'association et s'inscrivent dans la création d'un réseau local.



Membres de Cultivons les Cailloux  
© Vincent Sarazin

# NIVEAU LOCAL : ANIMER ET FAIRE VIVRE DES TERRITOIRES PAR L'ACTION COLLECTIVE

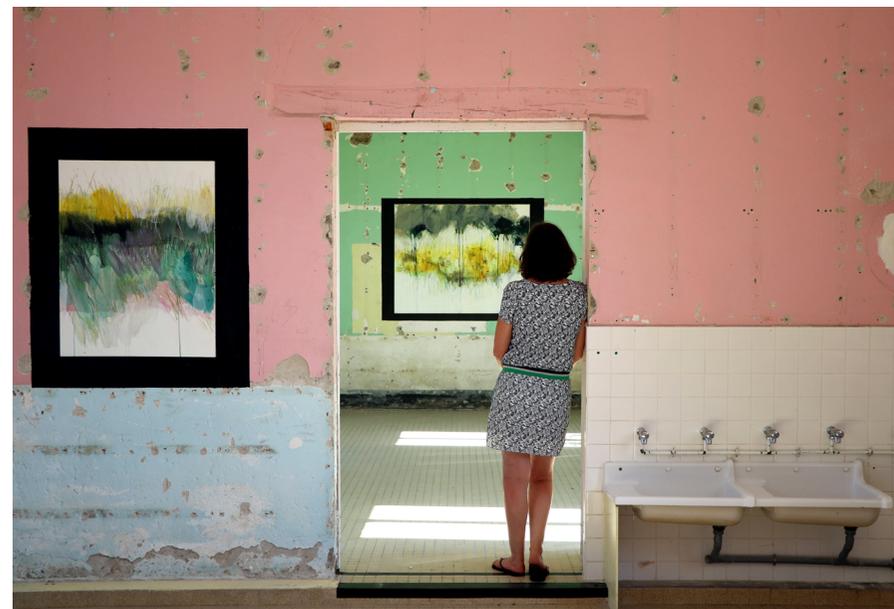
Au-delà de la réponse à des besoins individuels, certains tiers-lieux offrent un espace de rencontre des idées, des énergies et des ressources propices au lancement d'actions collectives utiles au territoire. Ces actions sont généralement mises en place grâce à la collaboration entre plusieurs usagers du tiers-lieu et avec des partenaires extérieurs (association, pouvoirs publics...).

## DES SERVICES POUR LE TERRITOIRE

38% des tiers-lieux en activité affirment donner accès à des activités ou des services n'existant pas ailleurs sur le territoire de proximité. 32% des projets l'envisagent. Il peut s'agir de :

- Services numériques : internet haut débit, studio média vidéo ou d'enregistrement, accompagnement aux démarches en ligne, impression 3D, ...
- Economie de proximité : épicerie, galerie d'exposition, banque alimentaire, retrait de paniers de légumes, groupement d'achats, marché de producteurs...
- Relais de services : service relais colis, ...
- Economie circulaire : repair café, recyclerie, atelier de réparation de vélos, ...
- Animations : activités pour les familles, ludothèque, lieu d'échanges entre artistes et publics, ...

54 % des tiers-lieux en activité accueillent des évènements culturels au moins une fois par an, 18 % au moins une fois par mois. Il peut s'agir de concerts, de spectacles, ...



La Bernitude © Frédéric Stroesser

## CURIOSITÉ ET ATTRACTIVITÉ

62 % des tiers-lieux en activité affirment attirer des médias et la presse, 64% de nouveaux habitants curieux, 36 % des touristes, 20 % des délégations étrangères. Ces chiffres témoignent du caractère attractif des tiers-lieux sur un territoire. Construits en réponse à un manque de lieux de travail, de socialisation ou de commerce, ils insufflent un espoir dans des territoires dortoirs, dans des centres villes délaissés, réveillent un passé industriel... Ils peuvent ainsi être source de fierté et s'intégrer pleinement dans le patrimoine local.

Le top **3** des espaces  
de convivialité des tiers-lieux  
en activité :

1

L'espace café partagé  
(dans 82 % des tiers-lieux)

2

L'espace détente partagé :  
canapés, fauteuils, ... (80 %)

3

La cuisine partagée (60 %)



## UN COLLECTIF, ÇA S'ANIME !

L'émergence d'actions collectives est encouragée par l'animation du collectif. L'équipe salariée ou les bénévoles « facilitateurs » vont ainsi chercher à identifier des préoccupations communes aux usagers, veiller à l'interconnaissance des membres, créer des temps et de espaces communs, mettre en lien.

Ce travail s'effectue en interne, mais aussi en externe du tiers-lieu ; la mobilisation d'un réseau de partenaires sur le territoire étant importante pour contribuer, soutenir ou proposer des actions.

Sur les 50 tiers-lieux en activité, 98 % ont des espaces dédiés à la convivialité. 92 % organisent (ou leurs usagers organisent) des événements dédiés à la convivialité (afterworks, petits déjeuners...) au moins une fois par an, 68 % au moins une fois par mois.

Parmi les 34 tiers-lieux en projet : 97 % des projets imaginent disposer d'espaces dédiés à la convivialité et 76 % envisagent d'organiser des événements dédiés à la convivialité au moins une fois par an.



Réunion du collectif Le Grand Bain



Pause goûter pendant le chantier du 2-4

# NIVEAU SOCIÉTAL : INCARNER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET DÉMOCRATIQUES

Si certains tiers-lieux fascinent, c'est qu'il y a en eux un esprit de transition, un récit collectif, un nouvel horizon. Ainsi, au-delà d'apporter des réponses aux besoins des individus et des structures d'un territoire, au-delà de réunir une communauté autour de besoins collectifs, les tiers-lieux peuvent proposer une vision pour la société, une utopie mise en pratique.

Là, c'est le lieu totem d'une nouvelle économie. Ici, c'est la possibilité de rester vivre et travailler au pays. Là, c'est un ancrage de micro-solidarités de quartier. Ici, c'est l'accès à l'autonomie numérique. Là, c'est la pérennité de savoir-faire artisanaux. Ici, c'est un lieu d'expression et de citoyenneté par la culture. Là, c'est un autre mode de vie, respectueux de l'environnement.

Dans les commentaires des répondants à l'enquête, on identifie trois leviers qui font de certains tiers-lieux de véritables « totems » des transitions :

👉 **L'accompagnement et la démocratisation d'innovations (sociales, écologiques, technologiques...)** : les projets sont accueillis, accompagnés, les innovations sont rendues visibles, testées, vécues, appropriées par la communauté locale. Leur ancrage dans un lieu repéré leur apporte de la légitimité et du rayonnement.

👉 **Le droit à l'expérimentation** : les nouvelles idées et les personnes sont incluses. Elles trouvent dans le tiers-lieu le réseau et les ressources pour prototyper, tester, se lancer et - peut-être - se réaliser... Le collectif joue un rôle important, car la concentration de talents, de métiers, de compétences peut faciliter l'avancée de projets individuels comme collectifs.

👉 **L'engagement du tiers-lieu** : qui, dans son fonctionnement, met en pratique des actions et innovations sociales et écologiques, une gouvernance participative. Ce faisant, les enjeux sociaux, écologiques et des solutions pour y faire face sont concrétisés aux yeux de tous.



Atelier au Prioué ↩

## IMPACT SOCIAL

54 % des tiers-lieux en activité mettent en place des dispositifs à destination des personnes fragiles ou en situation d'exclusion. 64% des projets de tiers-lieux l'envisagent.

Il s'agit principalement de tarifs réduits ou adaptés, d'actions de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement spécifiques, de partenariats avec des structures sociales, de dons.

### La Mine au tri, lieu de partage et de solidarité (44)



La Mine au tri ↩

Installée dans l'ancien moulin de Corcoué-sur-Logne (44), la Mine au Tri est bien plus qu'une recyclerie : c'est un lieu de partage réunissant un café associatif, un orchestre d'instruments fabriqués à partir de récupération, un marché hebdomadaire de producteurs locaux, des ateliers mensuels participatifs autour de la réparation de vélos, la fabrication d'objets détournés...

En plus de rendre accessibles les produits de la recyclerie à de petits budgets, l'association met en place des actions dédiés pour les publics en situation d'exclusion ou de fragilité : accompagnements de chômeurs longue durée, dons de matériel aux plus démunis.

## Le Priouté, lieu d'accueil et couveuse d'activités en Vendée (85)

Le Priouté, situé à Foussais-Payré, est un tiers-lieu alimentaire et culturel permacole expérimental. Deux entités juridiques portent le projet : une entreprise agricole (Le Fournil du Priouté) et l'association Le Priouté.

Les activités en place sont les suivantes : atelier paysan boulanger (production de blé en bio variétés anciennes, transformation en pain, vente directe et sur les marchés), une programmation culturelle, un bar associatif, un atelier, une ferme auberge en construction, un jardin, des animaux, de la traction animale, des chantiers éco construction, maçonnerie ou encore bricolage, de l'animation et divers chantiers collectifs, un accès multimédia aux personnes demandeuses (photocopies, impressions, connexion internet...). Adhérents, bénévoles et sympathisants participent à la réalisation de ces activités.



Le Priouté ↩

Dans le cadre de la couveuse d'activité portée par l'association, en collaboration avec d'autres partenaires (partenariat avec la LPO sur la gestion d'une vigne, chantier collectif avec les compagnons d'Emmaüs, accueil de migrants avec Amis sud 85, wwoof France..) le Priouté accueille des compagnons, migrants, wwoofeurs et personnes désireuses de découvrir, de se former et d'apprendre.



Toutes ces actions permettent la rencontre, l'échange et l'apprentissage de savoirs et de connaissances. C'est un lieu qui se veut ouvert et permet la mise en relation entre habitants du territoire.

## Le Solilab, écologique et innovant à Nantes (44)

Ouvert en janvier 2014 à Nantes, Le Solilab est une palette d'outils au service de la promotion, de la coopération et du développement économique de projets d'Économie Sociale et Solidaire. Ce terrain polyvalent de 9 000 m<sup>2</sup> résulte d'une dynamique très forte, initiée dès les années 2000 par Nantes Métropole et Les Ecosolies, pour développer et faire connaître l'ESS.

Construit dans un ancien site industriel, le programme de réhabilitation et d'aménagement du site s'est doté d'une forte dimension écologique : un concept de bureaux élaborés à partir de modules en bois (OSB) superposés, une station de phyto-épuration, des toilettes à économie d'eau, une chaudière bois à pellets, un aménagement issu du réemploi...

Le Solilab veille également à limiter son impact environnemental dans sa gestion quotidienne, en assurant la prévention, le tri et le recyclage des déchets, la récupération des cartons et papiers par une entreprise d'insertion, la gestion d'un composteur collectif, la mise à disposition d'un frigo partagé pour éviter le gaspillage alimentaire, la proposition de vélos en libre-service pour les déplacements de courte durée...

Enfin, les usagers du Solilab y trouvent de quoi découvrir, expérimenter et adopter de nouveaux modes de consommation responsable : un marché paysan, un magasin collectif de réemploi (friperie et électroménager), une offre de restauration assurée par des professionnels responsables, locaux ou solidaires, l'organisation et l'accueil de nombreux événements autour des thématiques de la transition écologique et sociale.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

54 % des tiers-lieux en activité accueillent des événements visant à sensibiliser, informer et éduquer à la transition écologique et énergétique, 44 % des offres de biens ou de services permettant de consommer autrement, 40% des ateliers, des formations pour monter en compétences sur la transition écologique et énergétique.



Le Solilab 

## RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

88 % des tiers-lieux en activité affirment avoir mis en place des actions pour une gestion responsable de leur espace au quotidien. Il s'agit majoritairement d'actions liées à :

- ▶ L'économie circulaire et à la gestion des déchets (réemploi, compost...) : 70 % des tiers-lieux en activité
- ▶ La transition énergétique (réduction des consommations, approvisionnement responsable, production) : 36 % des tiers-lieux
- ▶ La mobilité durable (covoiturage, vélos en libre-service...) : 26 % des tiers-lieux
- ▶ L'alimentation durable (restauration en circuits courts...) : 16 % des tiers-lieux

94 % des projets souhaiteraient mettre en place ce type d'actions.

# DÉVELOPPER



# COMMENT FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX EN PAYS DE LA LOIRE

## NOTRE MÉTHODE D'ANALYSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

Pour comprendre ce qui facilite ou ralentit le développement des tiers-lieux en Pays de la Loire, nous leur avons laissé le champ libre. Ils ont été invités à décrire les trois principaux freins et les trois principaux leviers de leur développement.

Nous avons ensuite regroupé leurs réponses au sein de grands enjeux.

Enfin, nous avons analysé le pourcentage de répondants faisant référence à chacun de ces grands enjeux dans leurs réponses.

On notera que les mêmes enjeux ressortent de manière opposée en fonction des projets ; là où l'un évoque un lieu inadapté comme un frein, l'autre évoquera un lieu adapté comme un levier.



Espace coworking - Vacouva ↩



Panneau associatif à la CoWorkstation ↩



Espace coworking - Village Factory ↩

# PRINCIPAUX LEVIERS

## Le levier le plus cité :

**La mobilisation d'une communauté d'acteur locaux et de citoyens autour du projet**

Pour 38 % des tiers-lieux en activité  
et 38 % des projets

## Mais aussi :

**Le développement d'activités marchandes et rémunératrices**  
Pour 32 % des tiers-lieux en activité

**Une initiative visible et reconnue**  
Pour 30 % des tiers-lieux en activité

**Le soutien des pouvoirs publics**  
Pour 35 % des projets

**La réponse à un besoin local**  
Pour 32 % des projets

**L'inscription dans un réseau de partenaires**  
Pour 32 % des projets

# PRINCIPAUX FREINS

## Les deux freins les plus cités :

**La difficulté d'élaborer un modèle économique viable et durable**

Pour 46 % des tiers-lieux en activité  
et 53 % des projets

**Un lieu difficile à trouver, inadapté au projet ou contraignant son développement**

Pour 40 % des tiers-lieux en activité  
et 41 % des projets

## Mais aussi :

**Des ressources humaines insuffisantes ou inadaptées**  
Pour 38 % des tiers-lieux en activité

**L'absence ou le faible soutien des pouvoirs publics**  
Pour 29 % des projets

# PREMIER ENJEU : L'ANCRAGE LOCAL DU TIERS-LIEU

Les tiers-lieux qui ont répondu à l'enquête sont nés dans des contextes différents. L'idée est parfois venue d'un collectif partageant un même besoin, d'une personne seule en quête de sens, d'une collectivité souhaitant réinventer un lieu désaffecté, d'une structure souhaitant partager ses locaux avec d'autres... Quel que soit leur point de départ, ils s'accordent sur l'importance d'ancrer le projet dans son territoire.

## LA REPONSE A UN BESOIN LOCAL

Pour qu'il ait du sens, le tiers-lieu doit être au service du territoire et de ses habitants. Pour cela, il est nécessaire de s'assurer que les services et espaces imaginés répondent à des manques locaux, à une demande réelle, et pas aux envies d'une personne seule, à la « dernière mode » ou à des logiques politiques. Il s'agit également de s'assurer qu'un tiers-lieu est la réponse adéquate aux besoins identifiés. En effet, l'intérêt grandissant pour le concept fait parfois brandir la solution « tiers-lieu » avant d'avoir clairement défini les problématiques locales et envisagé différentes alternatives pour y répondre.

La mobilisation d'une communauté autour du projet est déterminante dans la détection de ces besoins locaux. Déterminante, car ce sont ses membres qui vivent ces manques et en subissent les conséquences. Ainsi, en se construisant avec ses futurs usagers et partenaires, le tiers-lieu est en capacité de se concevoir de façon pertinente et d'évoluer avec la conjoncture locale. En outre, on observe que la fréquentation n'est pas toujours au rendez-vous dans le cadre d'espaces impulsés par une personne seule ou un micro-collectif.



## LE PORTAGE PAR UNE COMMUNAUTÉ

Le portage du tiers-lieu par un collectif d'acteurs et de citoyens démontre que le projet est au service du plus grand nombre. En réunissant une communauté diversifiée, fédérée autour d'une raison d'être et de valeurs communes, le projet renforce sa justesse et sa légitimité. La mise en commun de compétences, d'énergie et la motivation des contributeurs permet d'accélérer son développement.

A tous les stades de la vie du tiers-lieu, ce collectif s'anime. En mode projet, il doit se doter d'un fonctionnement collectif, de rôles, de temps de travail et de convivialité. Après l'ouverture de l'espace, la communauté doit se réorganiser, s'ouvrir à de nouveaux partenaires, maintenir son dynamisme... Avec tous les hauts et les bas qu'un projet collectif peut connaître, la présence d'un leadership affirmé est importante, ainsi que des modes de fonctionnement et de décision laissant place à la contribution et à la circulation de l'information.

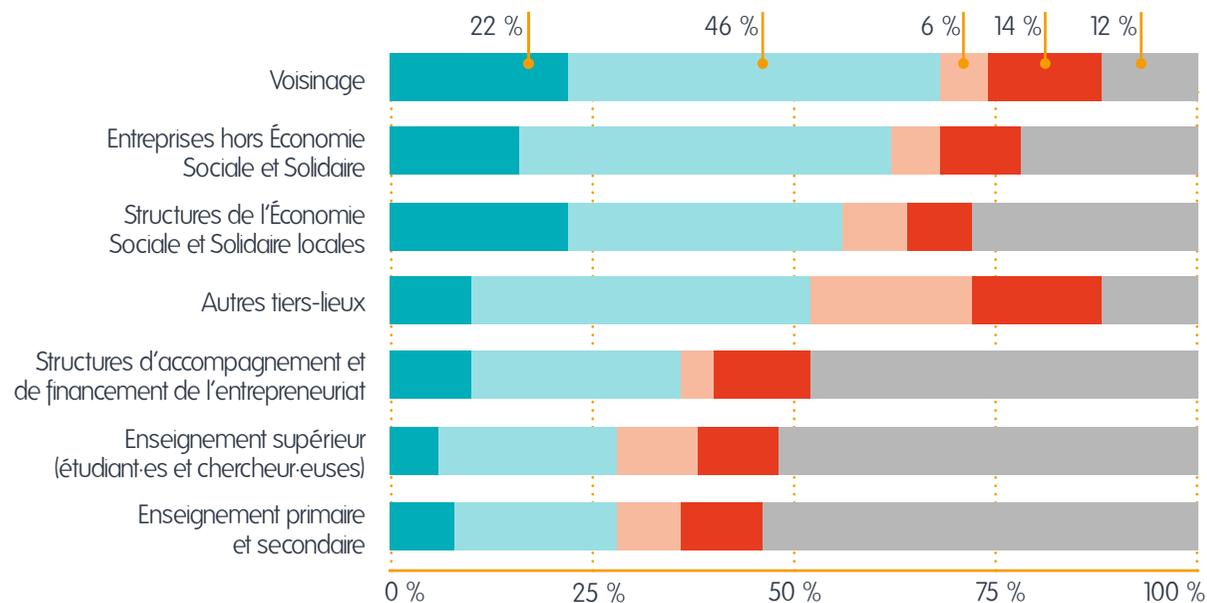
# L'INSCRIPTION DANS UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Les tiers-lieux trouvent une clé de leur pérennité dans le déploiement d'un réseau de partenaires. En effet, ces partenaires vont relayer sa communication, proposer des actions, contribuer au financement... Ainsi, l'inscription dans un réseau local (d'entreprises, d'associations, d'habitants...) apparaît comme un levier de développement important pour les projets de tiers-lieux. Au contraire, l'incompréhension du projet par les acteurs locaux est citée comme un frein au développement.

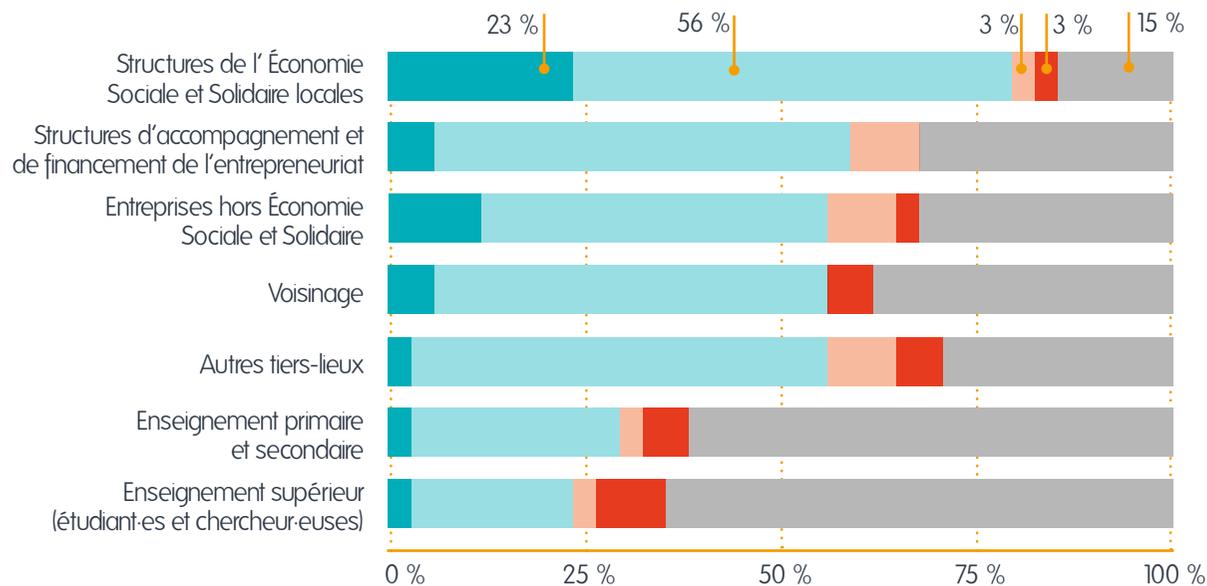
Les graphiques ci-contre illustrent l'existence et la qualité des relations entre les tiers-lieux et leur environnement. Ils nous renseignent sur l'intégration des tiers-lieux dans leur écosystème territorial et partenarial.

- Existantes et tout à fait satisfaisantes
- Existantes et plutôt satisfaisantes
- Existantes et plutôt insatisfaisantes
- Existantes et insatisfaisantes
- Inexistantes

Etat des relations entre **tiers-lieux en activité** et différents types acteurs



Etat des relations entre **projets de tiers-lieux** et différents types acteurs



## Locomotive, la mobilisation progressive d'une communauté à Angers (49)

Locomotive est le projet d'un tiers-lieu de 3 000 m<sup>2</sup> à Angers, exploité par une SCIC et dont l'ouverture est prévue pour début 2022. Dédié à l'économie de proximité, il s'organise autour de 4 fonctions :

- Travailler : des locaux pour des entreprises du territoire
- Promouvoir : des boutiques valorisant la production locale
- Se rencontrer : salles de réunion, halle événementielle, restaurant...
- Expérimenter : makerspace, fablab, ateliers de réparation,...

Le projet démarre en 2015, lorsqu'un groupe d'acteurs variés se rencontre lors d'un événement sur l'innovation sociale à Angers. Ils identifient un premier lieu mais décident rapidement de recentrer la réflexion sur les besoins du territoire. Le collectif est alors autogéré.

L'IRESA, inter-réseau de l'ESS en Anjou, propose d'assurer la coordination de ce projet. Un comité de pilotage est formé. S'en suivent une étude d'opportunité auprès des futurs usagers, une réunion publique, puis une étude de faisabilité économique...



Projet Métamorphose porté par le groupe Giboire

En 2017, Locomotive candidate à l'appel à idées innovantes : « Imagine Angers » et fait partie des usagers lauréats avec le promoteur Giboire pour une implantation sur le quartier St Serge.

L'ampleur du projet immobilier demande au collectif de se structurer

pour rassembler des moyens supplémentaires et continuer à assurer la coordination d'un collectif élargi aux futurs usagers.

## LA RECONNAISSANCE DU TIERS-LIEU

En filigrane, derrière la question de l'ancrage local se pose la question de la reconnaissance du tiers-lieu. Et ce, à plusieurs niveaux :

- L'appropriation du concept par l'écosystème local
- La compréhension du rôle et de l'impact du tiers-lieu sur son territoire
- La visibilité du tiers-lieu auprès de ses usagers-cibles.

Cela pose alors la question de la capacité du tiers-lieu à communiquer. 22 % des tiers-lieux en activité considèrent que les manques en la matière (méconnaissance des avantages des tiers-lieux, manque de communication autour de l'offre, non-compréhension du projet par les habitants ou les élus...) freinent leur développement. Cette difficulté est aussi évoquée par les projets.

Au contraire, 30 % des tiers-lieux en activité et 24 % des projets désignent la reconnaissance, la visibilité et la compréhension de leur initiative comme un levier de leur développement. Cette reconnaissance est facilitée par une stratégie de communication, la notoriété de la structure porteuse, le bouche à oreille... Et plus globalement par la diffusion du concept de « tiers-lieu ».



# DEUXIÈME ENJEU : UN LIEU ET UNE IMPLANTATION ADAPTÉS

## POUR LES PROJETS

41 % des projets mentionnent la difficulté à trouver un lieu adapté au projet (bien implanté, en bon état, accessible financièrement et permettant une cohabitation satisfaisante des activités) comme un frein à leur développement.

La recherche d'un lieu est complexe et fait peser d'importantes incertitudes sur le projet : elle va dépendre du marché foncier local, de l'appui de la collectivité, de la capacité à lever des fonds, des compétences du collectif et de leur capacité à identifier les opportunités locales...

Par ailleurs, si les porteurs de projet définissent généralement leur lieu idéal, il n'existe pas forcément dans la réalité. La surface, le type d'espace, l'implantation de l'opportunité identifiée peut demander au collectif d'imaginer de nouvelles activités ou d'abandonner certains pans du projet.

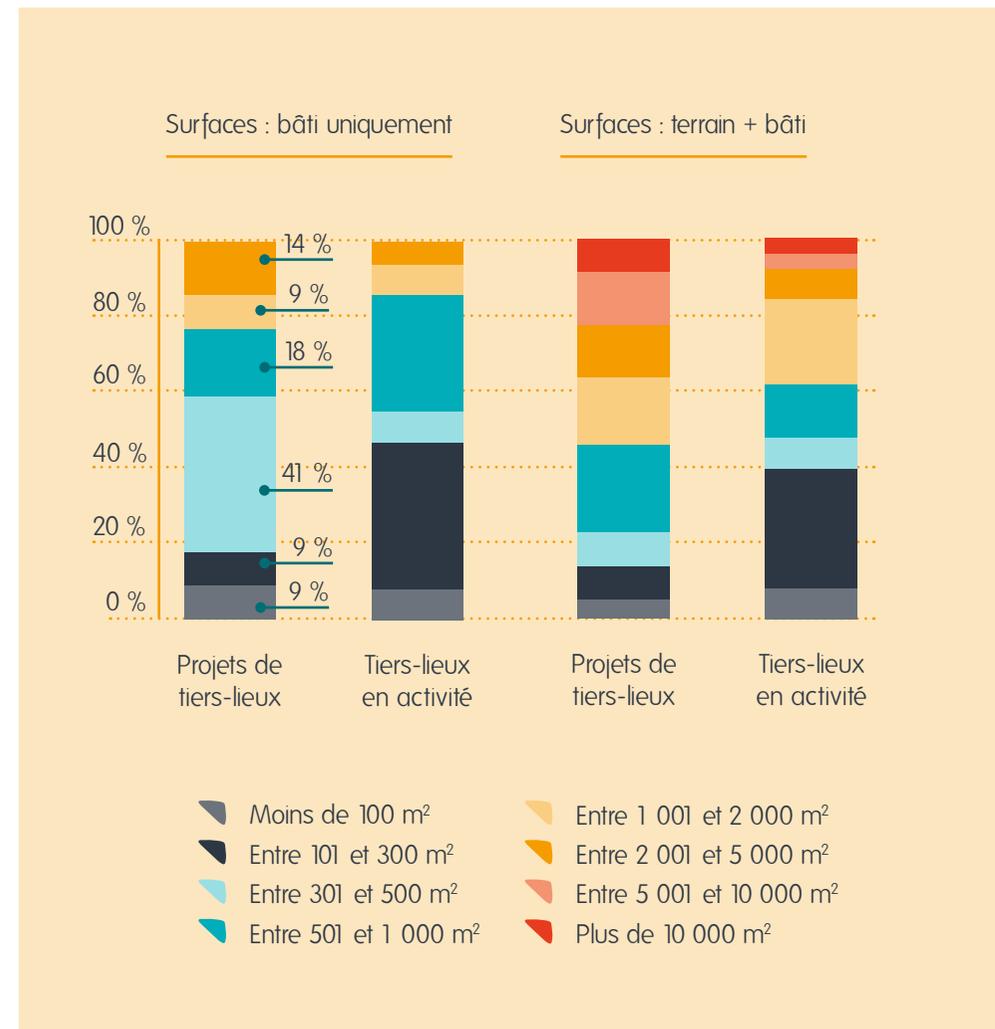
Durant parfois plusieurs années, l'absence de local adapté peut se solder par un abandon ou par le choix de s'installer dans un lieu d'expérimentation. Sur les 34 projets répondants, 22 ont trouvé un lieu ; et sur les 12 restants, 6 ont identifié une ou plusieurs pistes. Les surfaces varient entre 40 m<sup>2</sup> et 5 000 m<sup>2</sup> (bâti) et entre 40 m<sup>2</sup> et 60 000 m<sup>2</sup> (terrain + bâti).

## POUR LES TIERS-LIEUX EN ACTIVITÉ

Du côté des tiers-lieux en activité, les espaces occupés sont tout aussi variables. Les surfaces de bâti s'étendent de 28 m<sup>2</sup> à 4 000 m<sup>2</sup>, et si l'on prend en compte le terrain, de 28 m<sup>2</sup> à 230 000 m<sup>2</sup>.

40 % d'entre eux décrivent leur lieu, inadapté au projet, comme un frein à leur développement. Les problématiques sont les suivantes : lieu peu accessible ou peu visible, espaces inadaptés aux activités envisagées ou devenus trop étroits pour un projet en plein développement, conflit avec le propriétaire, bâti vieillissant exigeant des travaux de rénovation onéreux,...

Ainsi, 28 % des tiers-lieux envisagent de changer de lieu dans les années à venir.



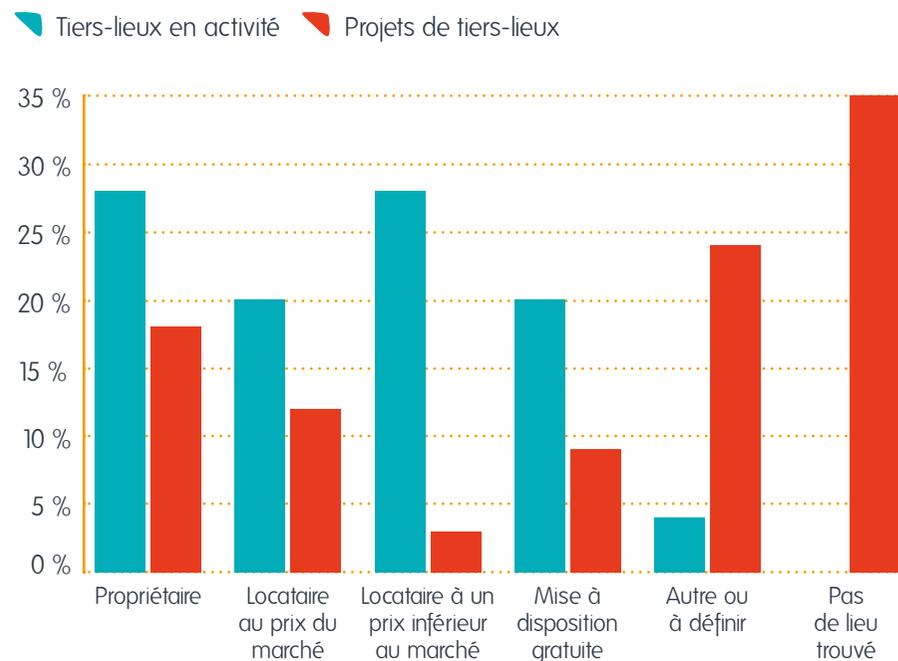
# TYPES DE LOCAUX OCCUPÉS

Les réponses aux deux questionnaires nous indiquent que les tiers-lieux s'établissent rarement dans des locaux flambants neufs. En effet, cela pourrait représenter une charge financière trop importante, notamment pour des projets dégagant peu de bénéfices. Les porteurs de projet peuvent en outre souhaiter revaloriser le patrimoine local.

Par ailleurs, « l'histoire » des lieux occupés (leurs anciennes fonctions, occupants...) est souvent mobilisée par les tiers-lieux dans la construction d'un récit (ex : reprise dans le nom du tiers-lieu : « La Menuiserie... Les Usines... »).

Enfin, on observe qu'un certain nombre de tiers-lieux bénéficie de la mise à disposition gratuite d'un espace ou d'un loyer réduit. Le cas échéant, les espaces appartiennent à une collectivité (59 % des cas), à une structure privée (24 %) ou à un particulier (17 %).

Modalités d'accès au foncier



## Le Village Factory, bénéficiaire d'une mise à disposition gratuite à Asnières-sur-Vègre (72)



Espace réunion formation - Village Factory

En 2015, lorsque la seule classe du village d'Asnière-sur-Vègre (400 habitants, en Sarthe) est fermée pour baisse d'effectifs, la municipalité et les habitants se questionnent sur l'avenir de ce bâtiment et d'un village sans école.

L'association « Réseau Vill@ge Factory » est alors créée par 4 femmes entrepreneures travaillant chacune de chez elles. Elles proposent d'utiliser l'école pour créer un espace de travail partagé. Rapidement, l'idée d'ouvrir le lieu à tous les habitants s'impose, pour répondre aux besoins de formation aux outils numériques, construire une économie collaborative dans le village et développer des moyens pour une transition résiliente.

Dans ce cadre, la mairie d'Asnières-sur-Vègre organise une mise à disposition gracieuse des locaux de l'ancienne école pour l'installation du tiers-lieu, régie par une convention triennale. Un projet de rénovation énergétique est envisagé par la mairie et l'association y prendra part.

# Le Moulin Créatif : s'adapter à la tension immobilière du territoire (85)

Implanté à Montaigu (85) en milieu urbain, le tiers-lieu du Moulin Créatif est issu d'une réflexion menée par le collectif Icroacoa dans le cadre d'un Pôle Territorial de Coopération Economique ayant notamment pour objectif de structurer la filière culturelle et créative du territoire. Le tiers-lieu a pour vocation d'offrir aux acteurs économiques, culturels et artistiques locaux un espace pour développer leur activité (bureaux, ateliers, stockage, salles de réunion, espaces évènementiels...).

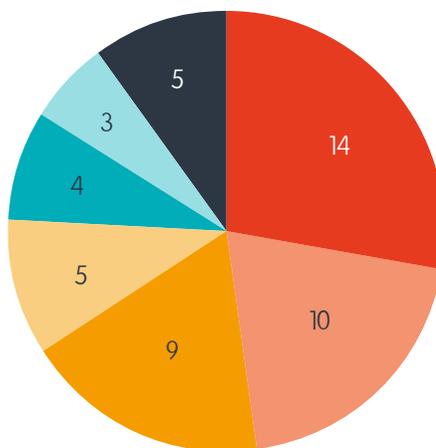
Compte tenu de la tension immobilière sur le territoire, l'ouverture du lieu a pris du temps (un peu plus d'un an). Des locaux ont été identifiés à plusieurs reprises sur le territoire mais ne répondaient jamais pleinement aux besoins du collectif : multifonctionnalité (bureaux et ateliers d'artistes, espace de stockage...), taille suffisante, tarifs accessibles, bon état, proximité du centre-ville...

L'ouverture d'un lieu s'est finalement réalisée grâce à un partenariat avec une entreprise de logistique proposant un espace inoccupé dans ses locaux, moyennant un loyer au prix du marché et un bail précaire d'un an, pour tester le principe.



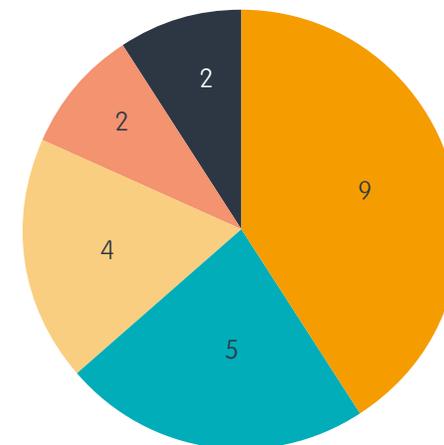
Le Moulin Créatif

Type de locaux occupés par les tiers-lieux en activité



- Local commercial
- Un site artisanal ou agricole reconverti (ancienne menuiserie, ancienne ferme...)
- Un site patrimonial reconverti (ancienne usine, manoir, bâtiment historique...)

Type de locaux identifiés par les projets de tiers-lieux



- Un équipement public reconverti (ancienne gare, ancienne école, ancienne poste...)
- Un lieu construit à cet effet
- Espace disponible dans une entreprise
- Autre



## LES TRAVAUX ENVISAGÉS PAR LES PROJETS

91 % des projets ayant identifié un lieu ont besoin de réaliser des travaux de rénovation (ou de construction dans le cadre de la création d'un bâti neuf). Les tiers-lieux mobilisent différents acteurs dans la réalisation de cette phase cruciale.

65 % des projets souhaitent que les travaux soient entièrement ou partiellement réalisés par le collectif et les futurs usagers lors de chantiers participatifs. Cette « co-construction » est l'occasion de partager un moment collectif et de faire des économies. Les collectivités réalisent les travaux des lieux dont elles sont propriétaires. Enfin, dans 65 % des cas, les projets de tiers-lieux envisagent de faire appel à des prestataires.

La période de travaux peut représenter un défi pour les porteurs de projet. Elle requiert des compétences spécifiques. Il faut aussi parvenir à maintenir une dynamique collective durant cette période. Les porteurs du projet doivent alors inventer de nouvelles manières de mobiliser le collectif : organisation d'évènements, préparation de l'inauguration, participation aux travaux...

## LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES TIERS-LIEUX EN ACTIVITÉ

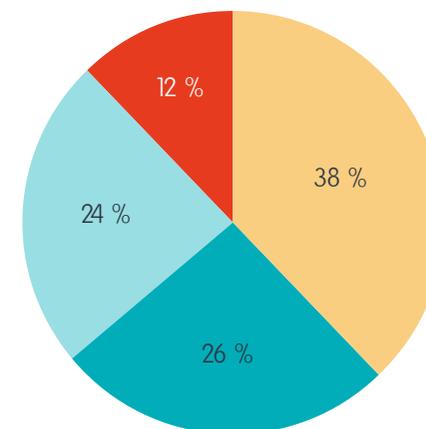
58 % des tiers-lieux en activité ayant réalisé des travaux ont mobilisé leurs usagers lors de chantiers collectifs. Les propriétaires individuels ont également eu recours à l'auto construction. 56 % ont fait appel à des prestataires. Enfin, les collectivités ont réalisé des travaux dans 50 % des cas. Seulement 8 tiers-lieux indiquent avoir rencontré des difficultés dans ces travaux (litiges avec les artisans, délais rallongés).

## QUID DE L'ÉCO-CONSTRUCTION ? DE L'ÉCO-AMÉNAGEMENT ?

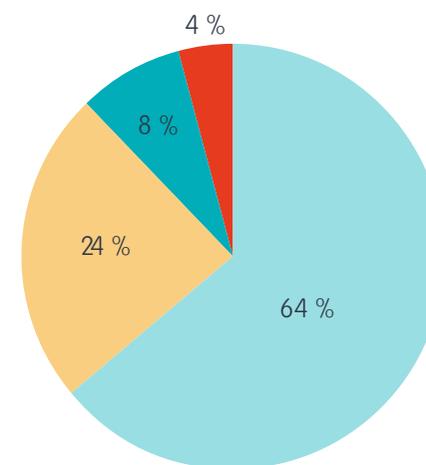
16% des tiers-lieux ont été éco-construits ou éco-rénovés. 79% des projets le souhaiteraient.

Par ailleurs, l'aménagement des tiers-lieux en activité est issu de réemploi dans 88% des cas. 91% des projets souhaiteraient pouvoir éco-aménager leur espace.

Travaux envisagés par les projets de tiers-lieux



Nature des travaux réalisés par les tiers-lieux en activité



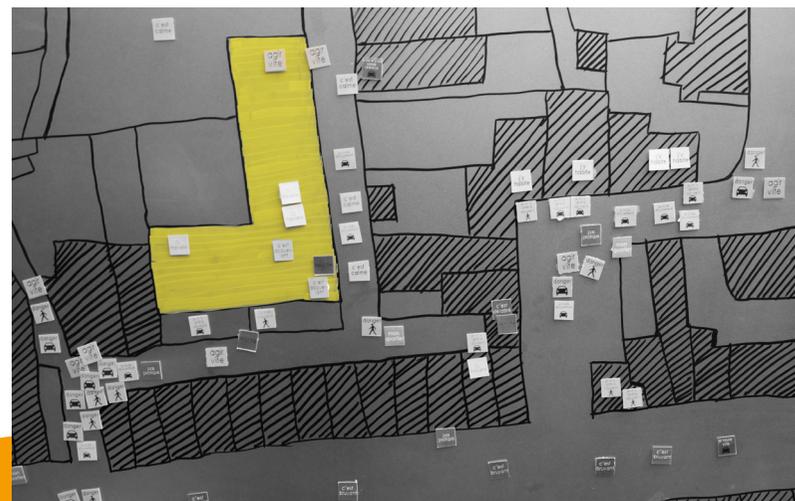
- Aucun
- Du gros-oeuvre (maçonnerie, charpente...)
- Du second oeuvre (menuiserie, plâtrerie, électricité, plomberie, peinture...)
- Les deux

## Le 2-4 : des usages évolutifs et des chantiers participatifs (53)

Le « 2-4 » est un local de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, situé dans le centre-bourg de Pré-en-Pail (2 300 habitants, Mayenne). C'est un pôle d'associations d'éducation populaire qui partagent une action quotidienne de proximité et travaillent au maintien et à la création du lien social entre les habitants, en favorisant l'échange entre les générations, les cultures, les genres.

Aménagée progressivement par le collectif, la friche commerciale mise à disposition par la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson depuis 2013 est devenue un bâtiment complet et modulaire : boutique solidaire, ludothèque, espace de co-working, atelier, jardin partagé, cuisine collective, ... Les lieux se transforment au fil des saisons en salle de concert, site de festival, espaces de formation, ...

Concertation avec les usager·ères du 2-4 ↩



Approche sensible du quartier ↩

Pour faire évoluer le projet au rythme de ses usagers, le festival HABITER LÀ est organisé tous les deux ans. Des ateliers de concertation sont alors animés avec les usagers du 2-4, les élus de Pré-en-Pail et les habitants du quartier sur plusieurs mois. Ils permettent de s'accorder sur les missions prioritaires concernant les aménagements du lieu, qui sont ensuite présentés à des équipes d'architectes.

Le collectif 2-4 invite ensuite tous les volontaires à participer à la construction des nouveaux aménagements, aux côtés des associations, des architectes et des artisans. Plus d'une soixantaine de bénévoles, de 8 à 70 ans, se sont déjà relayés sur ces chantiers participatifs.

HABITER LÀ permet de re-questionner collectivement le projet de tiers-lieu tous les deux ans. L'évolution physique des lieux devient un prétexte pour réfléchir ensemble au projet social et culturel qui s'y déploie. Les parcours de conférences et de propositions artistiques mis en place en parallèle participent à construire une culture commune et nourrissent le processus de prise de décision collective. Grâce à cela, les usagers - qu'ils soient adhérents des associations, publics, bénéficiaires ou co-workers - s'approprient le lieu au fur et à mesure et ont les moyens de le faire évoluer en fonction de leurs propres attentes.

# TROISIÈME ENJEU : DES RESSOURCES HUMAINES, SALARIÉES ET BÉNÉVOLES

Le manque de ressources humaines dédiées et les enjeux liés (faible rémunération, porteur isolé ou équipe fragile) sont désignés comme un frein au développement par près de 25 % des projets et 38 % des tiers-lieux en activité. La question des compétences des équipes est également soulevée, notamment sur des questions d'animation collective, de juridique, d'immobilier, de normes liées à l'accueil de public, de suivi administratif et financier.

## SALARIÉS DANS LES PROJETS

La création d'un tiers-lieu demande du temps et des compétences. Pour se développer, 29 % des projets disposent d'au moins une personne salariée. Dans la très grande majorité, il s'agit de projets impulsés par une collectivité ou une structure existante (association, entreprise). Pour les 71 % des projets restants, le portage est assuré bénévolement.



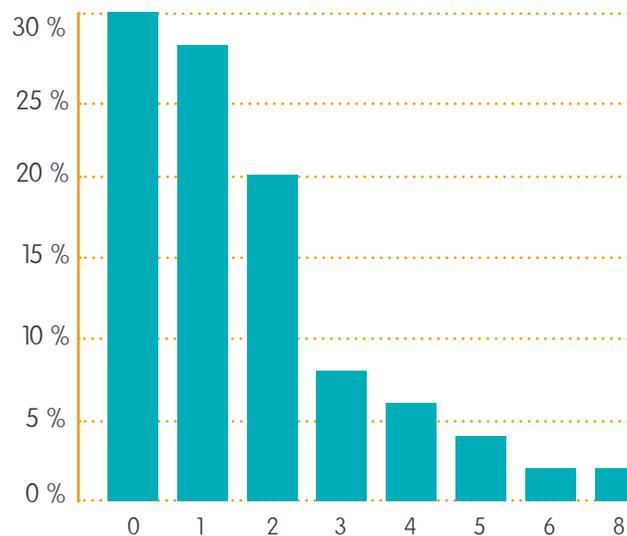
## SALARIÉS DANS LES TIERS-LIEUX EN ACTIVITÉ

Une fois créé, un tiers-lieu est un espace qui se gère (comptabilité, logistique...) et qui se fait vivre (animation, communication, développement de projets...). Dans 30 % des tiers-lieux, ces missions sont assurées par des bénévoles. Dans 70 % des tiers-lieux qui comptent un salarié ou plus, les métiers exercés sont variés.

Si la personne est seule, il s'agit souvent d'un « mouton à cinq pattes », chargé de l'animation, de la commercialisation, de la logistique, de l'administratif... Si plusieurs salariés sont présents, les métiers peuvent être plus spécialisés : régie technique, vendeur, responsable administratif, barman, etc...

Au total, les 50 tiers-lieux en activité totalisent 82 salariés (pour 62,45 ETP), dont 50 CDI. D'autres types de contrats sont activés : CDD, CDDU, fonction publique, contrats de professionnalisation, services civiques.

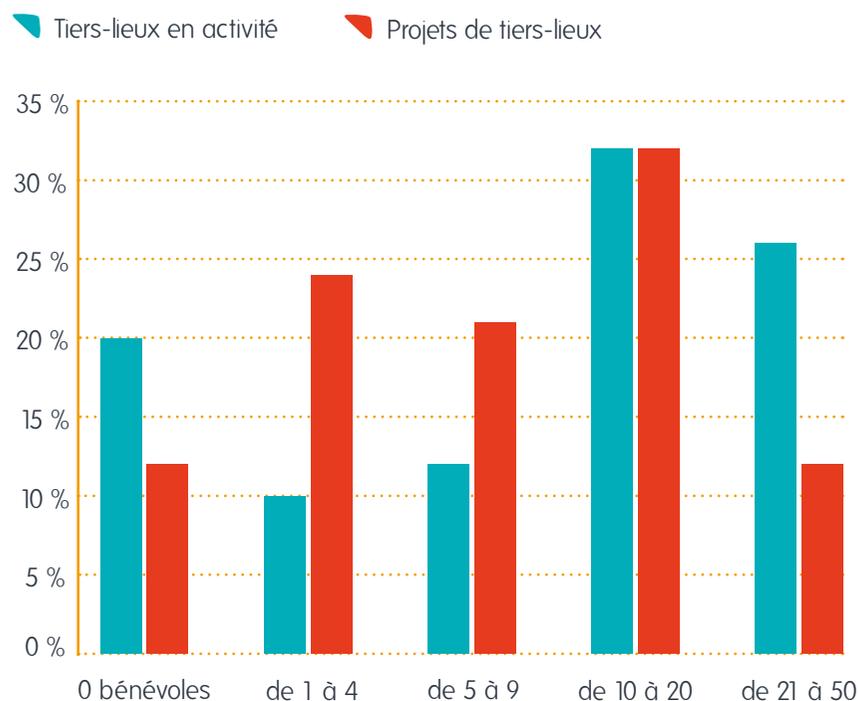
Nombre de salariés parmi les tiers-lieux en activité



# BÉNÉVOLES

Le bénévolat dans les tiers-lieux en activité et en projet est disparate. Il varie en fonction de l'histoire, de la raison d'être, des activités, des usagers cibles, du statut juridique, et de l'envie/capacité du tiers-lieu à organiser, encourager et maintenir la participation. Les contributions peuvent être ponctuelles (animation d'un atelier) ou stratégiques (participation à la gouvernance) et reposent bien souvent sur un noyau moteur. On observe les grandes tendances suivantes :

Répartition des tiers-lieux en fonction de leur nombre de bénévoles



► **Pas de bénévoles ou moins de 4 bénévoles** : ce sont des tiers-lieux portés par des individus seuls ou en micro-collectif (ex : un couple), visant la création d'une structure privée sans partage de la gouvernance, ou trop émergents pour mobiliser. Il peut aussi s'agir de projets de collectivités ou d'entreprises mobilisant leurs salariés uniquement. Les espaces privés de coworking et bureaux partagés ne comptent peu ou pas de bénévoles.

► **Entre 5 et 20 bénévoles** : il s'agit d'initiatives portées par une association ou un collectif d'individus, généralement plus avancés dans le développement du projet. Le tiers-lieu ne répond pas aux aspirations d'un porteur seul (projet de vie, création d'un emploi) mais repose sur un projet collectif, répondant aux besoins de plusieurs personnes ou structures.

► **Au-delà de 20 bénévoles** : ce sont généralement des tiers-lieux portés par un collectif doté d'une ambition forte, ce qui permet une large mobilisation. Par exemple, un collectif de citoyens souhaitant réagir à la fermeture d'un lieu de vie local, un tiers-lieu impulsé par un réseau de structures (par exemple, un Pôle Territorial de Coopération Economique) ou par une collectivité dans une logique de participation locale forte.



## POL'n : « le lieu ne pourrait pas vivre sans ses forces vives bénévoles » (44)

POL'n est un lieu d'expérimentation et de mutualisation pluridisciplinaire, mis à disposition par la Ville de Nantes et géré collégialement par 12 associations. L'association est née en 2000 suite à la rencontre d'artistes, d'administrateurs du spectacle et de chercheurs, formulant du terrain les mêmes constats : la précarité du secteur culturel, l'isolement de ses acteurs, la difficulté d'accès aux équipements culturels, le cloisonnement des disciplines et de leur public. S'en est suivie l'envie de se regrouper pour demander un lieu de création, mais également pour construire un projet collectif en réponse à ces constats.

POL'n ne pourrait pas exister sans ses forces vives bénévoles : le projet repose sur une seule salariée et des bénévoles. Chaque association qui désire intégrer le lieu s'engage à contribuer bénévolement à la vie du lieu : en participant à la vie associative (réunions, CA, AG, commissions de travail) et en accueillant/organisant des propositions artistiques et culturelles, sur la base du volontariat. Les associations deviennent ainsi co-responsables et co-gestionnaires. POL'n fait également appel à des bénévoles dits « extérieurs », c'est-à-dire ne faisant pas partie d'associations membres.

L'animation des bénévoles et de la vie associative fait partie des missions de la salariée, aidée ponctuellement par un volontaire en service civique. Le faire-ensemble (organiser un événement, les ménages du printemps, les chantiers collectifs...) et la convivialité qui les accompagne (une bonne bouffe et la tireuse branchée), sont une bonne recette pour fédérer le groupe !



La convivialité au POL'n

## Le Hangar Créalab : « la création d'un poste n'est pas d'actualité » (72)



Hangar Créalab

Le Hangar Créalab regroupe un collectif d'une vingtaine de structures dans des champs très variés, réunis au sein d'une association. Ce lieu de travail et d'ouverture(s) dédié à l'expérimentation des processus créatifs situé au Mans s'organise autour de :

- Le hangar : un lieu de coworking conçu pour et par les occupants, proposant aux professionnels des bureaux, ateliers et une salle de réunion.
- Le créalab, qui évolue et s'adapte aux besoins : expositions, labo de création, présentations publiques, conférences, ateliers de conception, résidence d'artistes, réunions...
- Un lieu de diffusion : programmation culturelle sur invitation du collectif, accueil de projets extérieurs, collaboration...

Le lieu est actuellement en travaux de mise aux normes ERP jusqu'à fin 2020. Seuls les espaces de travail sont ouverts.

L'association est collégiale. Chaque membre du collège participe au moins à une commission : interne, externe (communication et relations externes), travaux/aménagement, futur/projet, administration. Elles travaillent en amont des plénières décisionnaires, organisées une fois par mois. La question de la création d'un poste n'est pas d'actualité, mais a déjà été évoquée. Elle a aussi été expérimentée dans le fonctionnement associatif précédent.

# QUATRIÈME ENJEU : DES RESSOURCES FINANCIÈRES

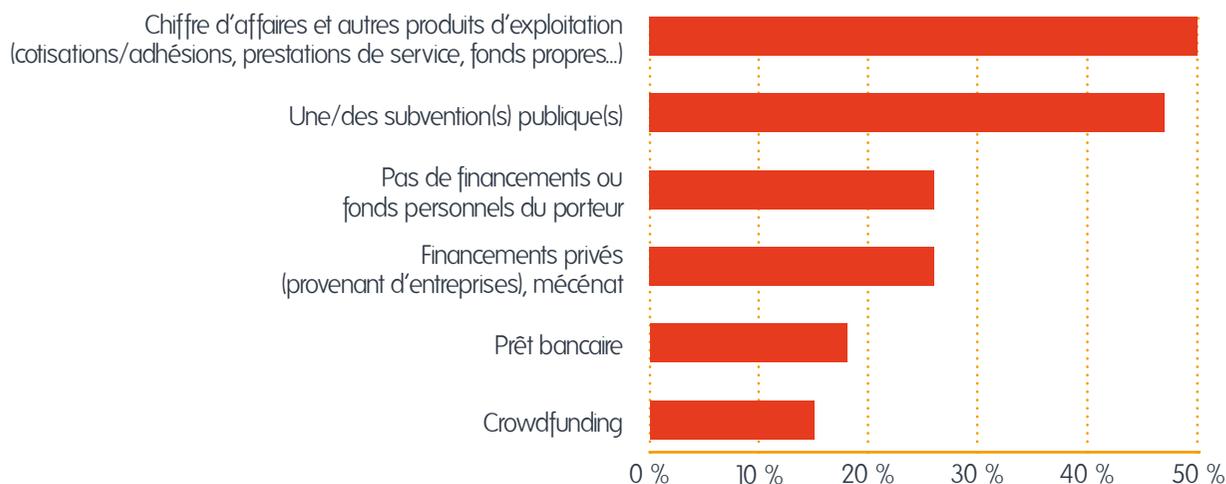
53 % des projets et 46 % des tiers-lieux en activité mentionnent le manque de moyens financiers et la complexité d'élaborer d'un modèle économique pérenne comme un frein à leur développement.

## POUR LES PROJETS

Au-delà de la capacité à élaborer le modèle économique du lieu futur, l'enjeu est de financer le temps humain passé à développer le projet et de lever des fonds pour le lancement. Près d'un quart des projets déclare ne pas disposer de financements sur cette phase de développement : il s'agit généralement de porteurs seuls ou en micro-collectif, qui utilisent leurs fonds personnels ou des aides individuelles (Pôle Emploi...).

Les autres mobilisent souvent plusieurs sources de financement. Seuls les projets collectifs ou portés par des structures de l'Économie Sociale et Solidaire bénéficient de subventions (47 % des projets). La moitié des projets se finance grâce à du chiffre d'affaires et d'autres produits d'exploitation (il s'agit généralement de projets portés par des structures existantes ou des collectifs développant des offres en vue de financer le projet).

Comment financez-vous actuellement le développement et les investissements nécessaires à votre projet ?



## POUR LES TIERS-LIEUX EN ACTIVITÉ

L'enjeu est d'atteindre un modèle économique qui puisse couvrir les principaux postes de dépense : le foncier (loyer principalement), les ressources humaines, les équipements et les fluides, l'aménagement et l'entretien.

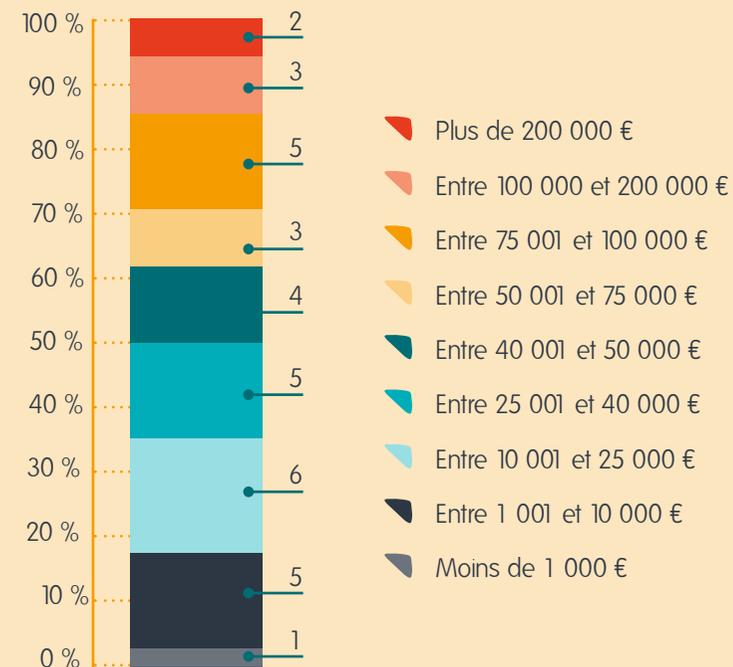
S'ils ne trouvent pas leur modèle, les tiers-lieux renoncent généralement à la création d'un poste d'animation. C'est pourquoi les projets sont plus solides s'ils répondent à un besoin collectif et non pas au souhait d'une personne de créer son emploi. En effet, même sans salarié, le tiers-lieu restera utile à son collectif et pourra voir le jour.

Guidés par une philosophie d'ouverture, les tiers-lieux doivent également veiller à garantir des tarifs accessibles ; et ce tout particulièrement s'ils s'adressent à des publics précaires ou s'ils sont implantés en territoire fragile. Par ailleurs, le temps d'animation de l'espace ainsi qu'une partie des activités des tiers-lieux (événements...) restent peu, voire pas rémunératrices.

Seuls 34 des 50 tiers-lieux en activité ont indiqué leur budget. Les montants vont de 600 €/an à 500 000 €/an. La médiane se situe à 41 000 €/an. 50 % des tiers-lieux ont vu leurs recettes évoluer à la hausse depuis leur ouverture. Elles sont restées stables pour 16 %, ont diminué pour 2 %. L'information est manquante pour les 32 % restants.



Budget des tiers-lieux en activité



## DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS MARCHANDES

Dans ce cadre, le développement d'activités marchandes, dégagant des bénéfices, apparaît comme l'un des leviers clés de leur développement. Il s'agit par exemple de créer des prestations pour des collectivités ou des entreprises, de la location d'espaces, de la formation professionnelle, un bar... Cependant, le développement de ces activités représente des contraintes : réglementations spécifiques (ex : licences), montée en compétences des équipes, adaptation de l'organisation... Ainsi, 84 % des tiers-lieux en activité affirment financer leur fonctionnement grâce à du chiffre d'affaires et d'autres produits d'exploitation.

# SUBVENTIONS

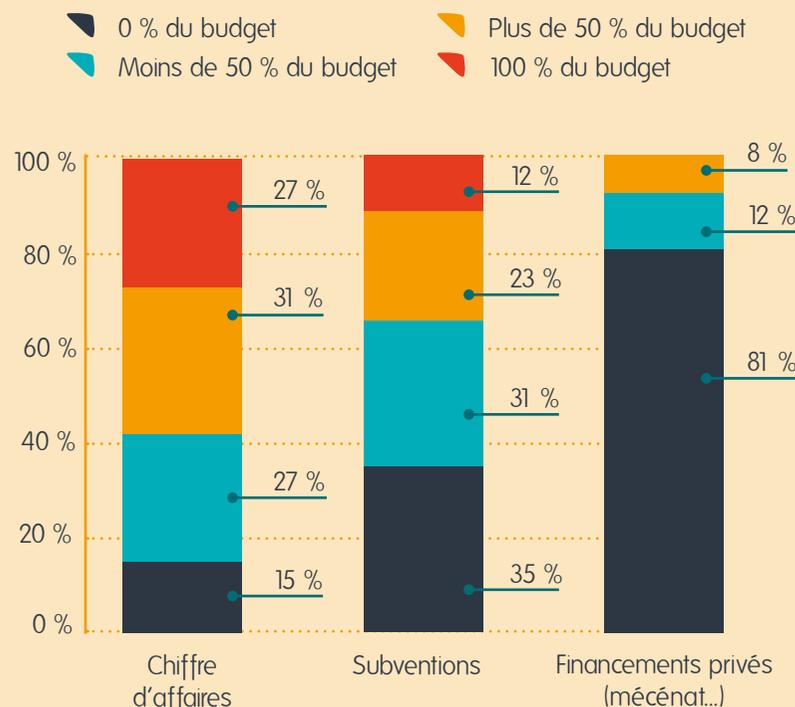
Puisqu'ils apportent des réponses aux besoins non couverts dans le champ des politiques publiques, les tiers-lieux peuvent mobiliser des subventions.

40 % des tiers-lieux en activité en mobilisent, auprès de leur commune, de leur Communauté de Communes (généralement la compétence développement économique), du Conseil Départemental (social, patrimoine de proximité...) et du Conseil Régional (développement économique, Économie Sociale et Solidaire, économie circulaire, culture...).

Les financements spécifiques aux tiers-lieux sont quasi-inexistants en Pays de la Loire, ce qui oblige les tiers-lieux à « saucissonner » leur projet en différents axes cohérents avec des politiques publiques généralement sectorielles.

Les tiers-lieux parviennent également à débloquer des financements auprès d'institutions telles que la CAF (ex : Espace de Vie sociale).

26 des 50 tiers-lieux en activité ont donné le détail de la répartition de leurs financements



Réunion de groupe à Vacouva 

## FINANCEMENTS PRIVÉS

Enfin, les tiers-lieux peuvent bénéficier de financements privés (mécénat...), notamment pour financer le développement de projets ou d'activités sectorielles (numérique, alimentation, culture...). Seuls 22 % des tiers-lieux en activité fonctionnent grâce à des financements privés.

# La levée de fonds du 122 (49)

Le 122 est un tiers-lieu culturel, numérique et éducatif porté par l'association Paï Paï à Angers. Limitrophe du quartier prioritaire de Monplaisir et des quartiers Ney et Saint-Serge, on trouve dans cet espace de plus de 700 m<sup>2</sup> inauguré début 2020 un lieu de vie (bar, restauration), un espace d'accueil, d'animation et de diffusion culturelle, des espaces média (vidéo et d'accompagnement artistique), des salles d'ateliers pédagogiques (arts-plastiques, numérique, musical), les bureaux de l'association, des espaces de co-working et une salle de réunion.

Implanté dans un ancien magasin Biocoop racheté par l'agglomération, l'association a réalisé une levée de fonds pour réaliser les travaux, les aménagements, la décoration, acquérir le matériel et les équipements nécessaires à l'activité du tiers-lieu ; soit environ 300 000 €.

Pour ce faire, l'association a mobilisé plusieurs canaux : une prise en charge par la Mairie et l'Agglomération en tant que propriétaire du lieu, une subvention publique du Conseil Régional pour l'aide à la création de lieu de travail pour les artistes, du mécénat d'Angers Mécénat, un prêt bancaire auprès du Crédit Mutuel, et une campagne de crowdfunding. L'association a également réalisé une partie des travaux en interne afin de réduire les coûts et fait appel à des dons de mobiliers.



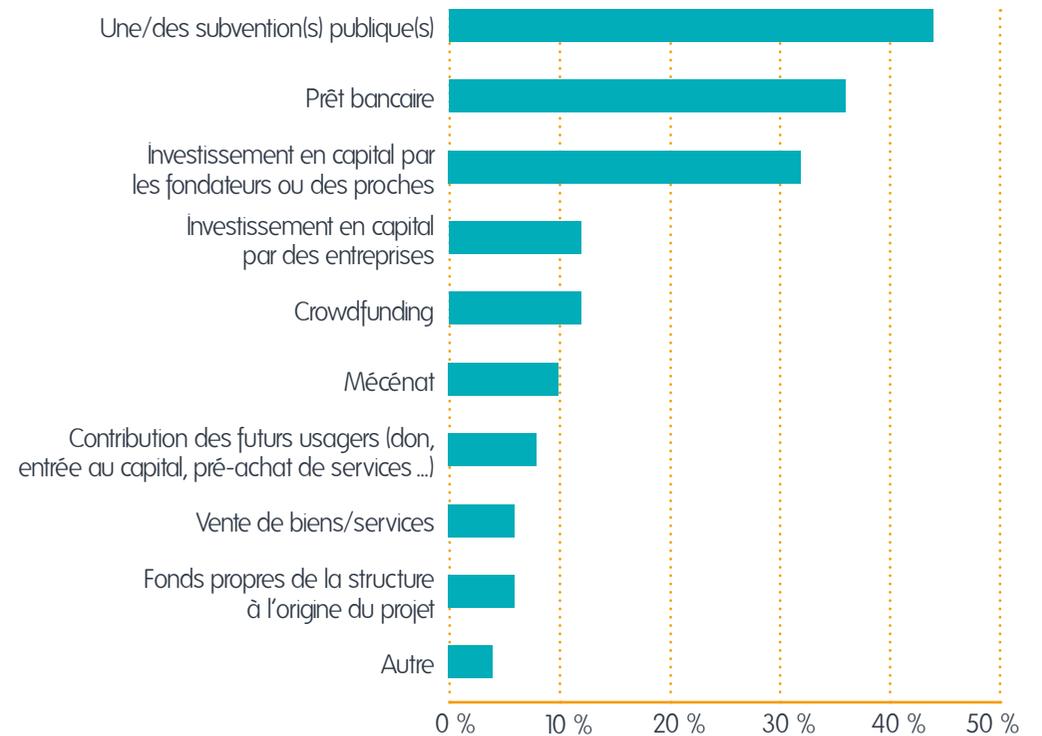
Agora

Food Angers

# INVESTISSEMENTS DES TIERS-LIEUX EN ACTIVITÉ

Pour financer leurs investissements initiaux (bâti, aménagement, etc...), les tiers-lieux en activité ont mobilisé des financements variés. 50 % d'entre eux mentionnent ainsi plusieurs sources de financement.

Financements mobilisés par les tiers-lieux en activité pour l'investissement



# CINQUIÈME ENJEU : LE SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS

Le soutien des collectivités aux tiers-lieux en projet et en activité ne signifie pas forcément apport financier. D'une part, certaines collectivités peuvent être à l'origine d'un projet de tiers-lieu, d'autre part, lorsqu'elles souhaitent encourager le développement d'un tiers-lieu sur leur territoire, de nombreuses possibilités s'offrent à elles :

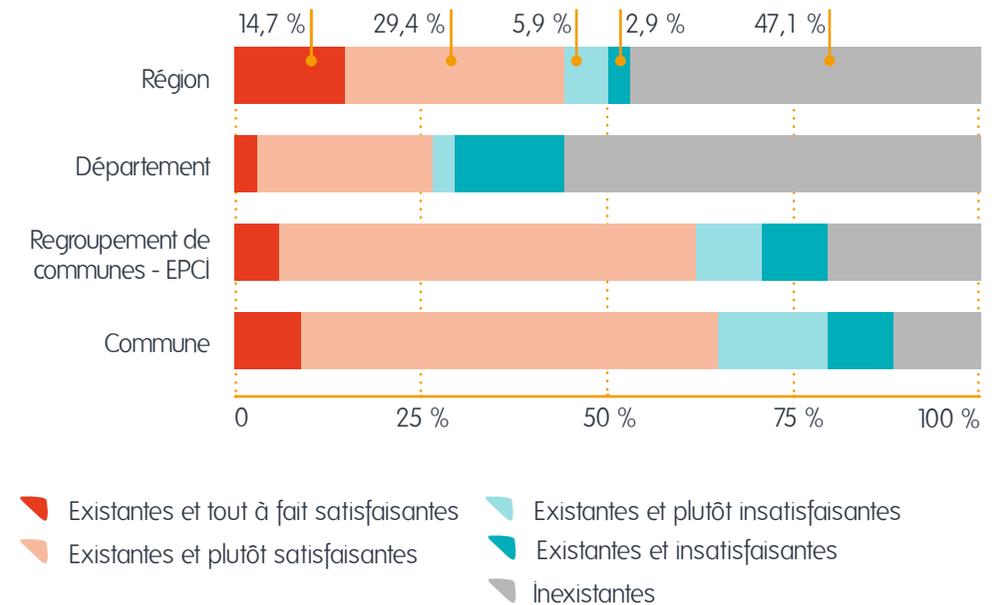
- ▲ Co-construction du projet
- ▲ Facilitation, mise en lien
- ▲ Apport d'expertises, notamment sur le foncier et les travaux
- ▲ Valorisation, communication, reconnaissance...
- ▲ Foncier/immobilier : appui à l'identification, mise à disposition...
- ▲ Financement, achat de prestations...
- ▲ Participation à la gouvernance
- ▲ ...

Or, les relations entre tiers-lieux et collectivités ne sont pas toujours existantes, ni satisfaisantes pour les deux parties. Les incertitudes électorales, les enjeux politiques sont parfois difficiles à appréhender et freinent le positionnement des élus. Les tiers-lieux, polymorphes, ne rentrent pas toujours dans le cadre des politiques publiques, notamment sectorielles. Plusieurs porteurs regrettent également que leur logique d'expérimentation se heurte au rythme et à la culture de certaines collectivités.

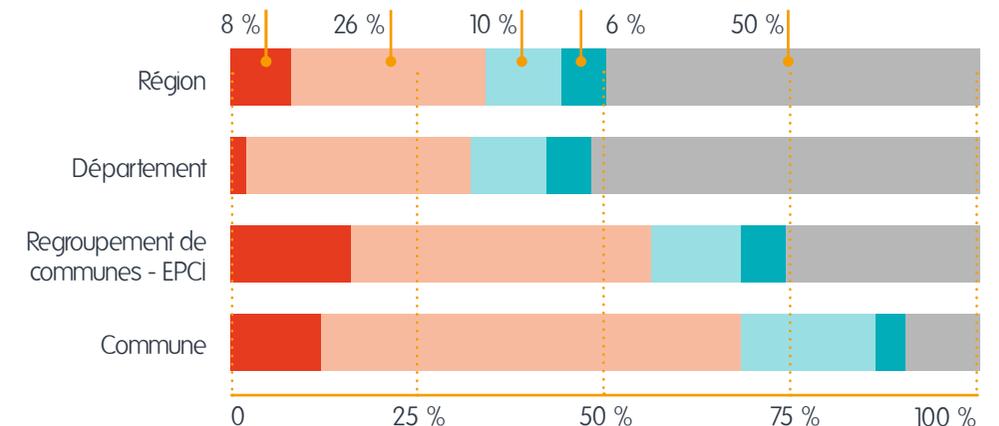
Dans ce cadre, 29 % des projets désignent le manque de soutien des collectivités et des élus comme un frein à leur développement. 35 % des projets mentionnent au contraire le soutien des pouvoirs publics comme un levier important de leur développement.

Questionnés sur leurs relations avec les différents échelons, il apparaît que c'est avec leur commune et leur communauté de communes que les tiers-lieux entretiennent le plus de proximité. La Région apparaît également en lien avec un certain nombre d'entre eux. Enfin, les relations avec les Départements semblent plus ténues, et ce malgré le rôle social important de nombreux tiers-lieux.

Les relations entre les **projets de tiers-lieux** et les collectivités



Les relations entre les **tiers-lieux en activité** et les collectivités



## Le Grand Lieu du Conte : un appel à projets de la commune (44)



Le Grand Lieu du Conte 

En 2019, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu (44) lance un appel à projets pour animer l'ancien presbytère du village, dans une logique de tiers-lieu autour de la thématique des contes et légendes. Il faut en effet réhabiliter cet espace et la commune préfère mobiliser les acteurs locaux plutôt que de porter l'intégralité de la dynamique.

C'est le projet porté par l'association Village Terre et Vie qui est sélectionné, en proposant la création d'un espace professionnel pour les conteur-euses, un café - épicerie locale, une web radio, un lieu ressource pour les initiatives locales autour de la culture et de l'environnement, des animations culturelles...

Pour soutenir le projet pendant sa préfiguration et définir le partenariat technique et financier entre la commune et l'association, une convention de partenariat a été signée. La commune prendra par exemple en charge les travaux, apportera des fonds sur la phase de développement, participera à la gouvernance...

La mise en place de cette démarche a généré des réflexions en interne de la collectivité ; comme sur la posture vis-à-vis de l'association qui n'est pas la même dans le cadre d'un appel à projets que dans un marché public.

## Le LabSport : des soutiens variés de la part des pouvoirs publics (44)

Le projet LabSport souhaite lutter contre la sédentarité en offrant à tous la possibilité d'accéder à une offre d'activité physique adaptée. L'objectif est de créer un « tiers-lieu du sport et de l'activité physique » en permettant à des personnes d'horizons différents de se rencontrer, de pratiquer ensemble et d'envisager des projets communs.

Ce projet rencontre un écho très favorable, notamment auprès des collectivités et instances publiques. Ainsi, avec le concours (notamment financier) de la ville de Saint Nazaire et l'appui de l'agglomération de la CARENE (par le biais de la SONADEV, aménageur du territoire de la CARENE), l'association a pu ouvrir une Maison Sport Santé dans le centre-ville de Saint Nazaire (la première labellisée par les ministères des Sports et de la Santé en Loire-Atlantique).

Le projet est également soutenu financièrement par la Région des Pays de la Loire, en tant que Pôle Territorial de Coopération Économique et par le Département (notamment au travers de la conférence des financeurs, axée sur l'accompagnement des séniors).

Les services de l'Etat, par le biais de l'Agence Nationale du Sport le soutiennent également, en accompagnant le financement de la salariée, enseignante en Activités Physiques Adaptées, et au travers de la création d'un deuxième emploi à partir du mois de septembre 2020.



Entretien d'aptitudes au LabSport 



# CARTOGRAPHIE DES TIERS-LIEUX EN PAYS DE LA LOIRE

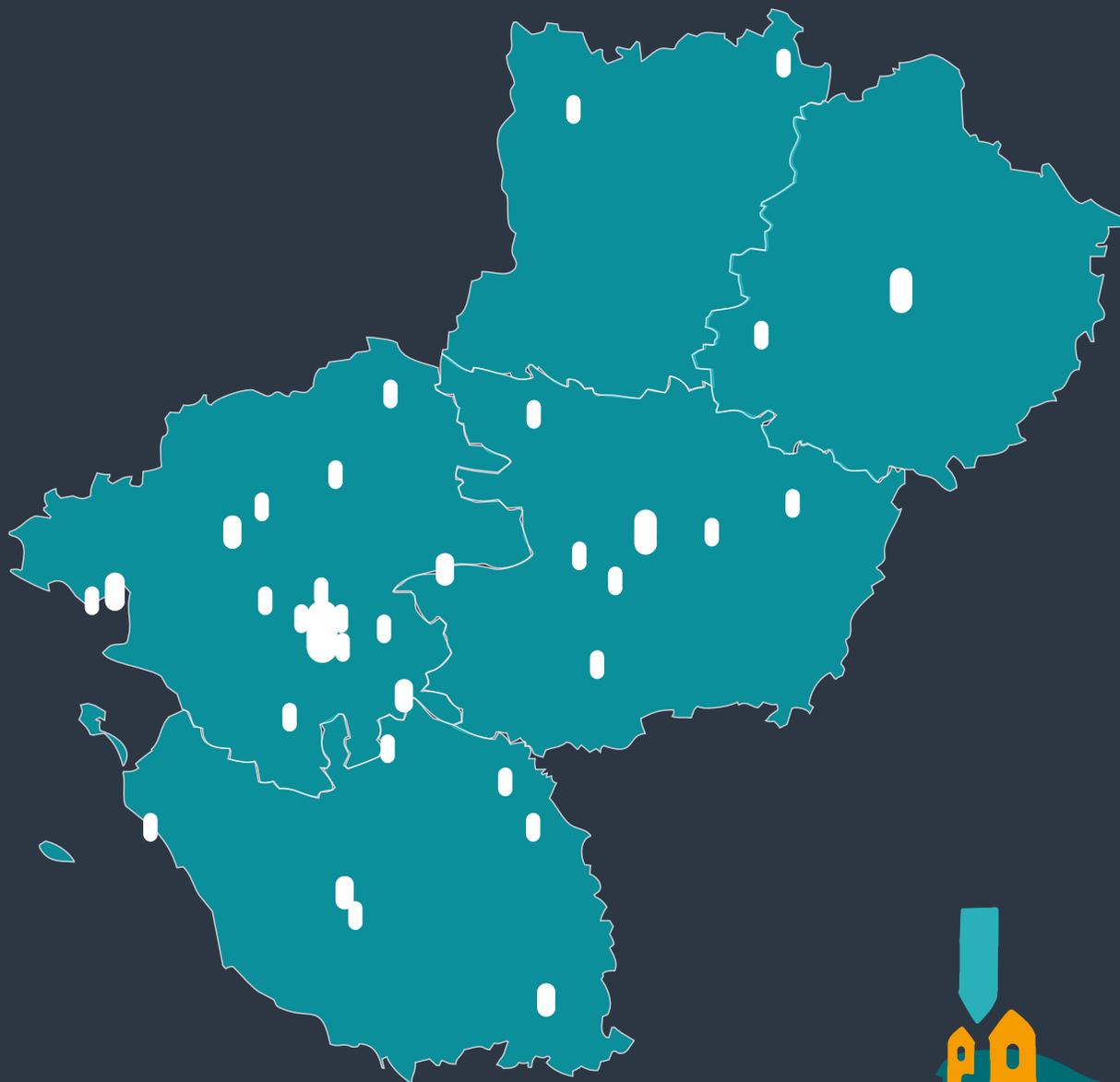
Partez à la découverte des tiers-lieux en Pays de la Loire sur cette cartographie interactive conçue par l'association PING, avec la contribution de CAP Tiers-Lieux.

Les tiers-lieux y sont recensés sur la base de trois « visions » :

- Celle de Ping
- Celle de CAP Tiers-Lieux
- Celle du CGET – France Tiers-Lieux



**TIERSLIEUX.CARTES.PINGBASE.NET**



# CAP TIERS-LIEUX

CAP Tiers-Lieux fédère les expertises de ses membres au service des tiers-lieux, de leurs créateurs, facilitateurs et partenaires. Pour eux, nous concevons un ensemble d'activités complémentaires.

## ACCOMPAGNEMENT

- Un rendez-vous information-conseil sur votre projet
- Une orientation vers les dispositifs adaptés à vos besoins
- Un accompagnement sur-mesure : pour faciliter la création, le développement, les évolutions de votre tiers-lieu.

## FORMATION

- Un catalogue de formations pour accompagner votre montée en compétences sur le sujet des tiers-lieux. Par exemple, la formation « Piloter un tiers-lieu » vous prépare au nouveau métier de facilitateur de tiers-lieu.

## SUR-MESURE

- Toutes nos activités (formations, évènements, interventions, ateliers de sensibilisation, études...) sont déclinables sur-mesure, en fonction de vos besoins.

## COMMUNAUTÉ

- Un programme de rencontres départementales, régionales et thématiques ouvertes à tous
- Des espaces d'échanges pratico-pratiques (webinaires, ateliers...).

## RESSOURCES

- Une veille et analyse des tendances régionales et nationales
- Des ressources documentaires et des outils pratiques (notes, guides-pratiques, études, diagnostics...)
- Une cartographie des tiers-lieux.

# MERCI

## LES COPILOTES DE CAP TIERS-LIEUX



## LES FINANCEURS



CE PROJET EST CO-FINANÇÉ PAR LA RÉGION ET LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

# CONTACT



[CAP-TIERSLIEUX@CRESS-PDL.ORG](mailto:CAP-TIERSLIEUX@CRESS-PDL.ORG)

[WWW.CAP-TIERSLIEUX.ORG](http://WWW.CAP-TIERSLIEUX.ORG)



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale et  
Solidaire des Pays de la Loire

02-40-74-02-49

[WWW.CRESS-PDL.ORG](http://WWW.CRESS-PDL.ORG)

